Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif sur l'année

2023

SICTEUB
acteur de l'environnement

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

(En application de l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par le Décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 et du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995)

RAPPORT 2024 relatif à l'exercice 2023

Préambule

Le présent document, établi par le Syndicat mixte de collecte et de traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB), a pour objet de présenter aux élus du Comité Syndical ainsi qu'aux Maires des communes adhérentes, pour diffusion auprès de leurs conseils municipaux et de leurs administrés, **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

SOMMAIRE

I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE 5

I.1 Présentation du service 5

I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés 8

I.3 Volumes facturés 9

I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0] 9

I.5 Bilan annuel d'entretien des collecteurs d'eaux usées du SICTEUB 11

I.6 La station d'épuration 20

I.7 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève 29

I.8 Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées communaux en 2023 30

I.9 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes adhérentes au SICTEUB 32

I.10 Système d'Information Géographique 34

I.11 Communication/Sensibilisation 34

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE 36

I.12 La tarification et les frais d'accès au service 36

I.13 La facture d'eau 38

I.14 Montant des recettes du service 40

II INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA] 41

III FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 41

III.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3B). 41

III.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences. 42

III.3 Amortissement réalisés 47

III.4 Programmes pluriannuels de travaux 47

IV ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 48

IV.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité [P207.0] 48

V COUT D'EXPLOITATION 48

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'ensemble du territoire du SICTEUB

Annexe 2 : Inventaire des Points Noirs du système de transport du SICTEUB

Annexe 3 : Synoptique des postes de relevage du SICTEUB

Annexe 4 : Synoptique de la station de traitement des eaux usées d'Asnières sur Oise

Annexe 5 : Résultats des analyses des boues d'épuration centrifugées

Annexe 6 : Bilans financiers du Marché de Travaux Divers et du Marché d'Exploitation du système D'assainissement du SICTEUB,

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

I.1 Présentation du service

Le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a été créé par arrêté préfectoral du 4 juillet 1974.

Il regroupe actuellement 24 communes (16 du Val d'Oise et 8 de l'Oise) comptant une population de 54 920 habitants (INSEE 2020) dont la majorité est raccordée soit environ 18 000 branchements (recensement de 2017). Toutefois, il faut ajouter à cela les rejets provenant des locaux industriels, des restaurants et autres bâtiments collectifs.

Un plan d'ensemble du territoire du SICTEUB est présenté en Annexe 1.

Les communes adhérentes au SICTEUB sont les suivantes :

Département du Val d'Oise (16) :	**Département de l'Oise (8) :**
ASNIERES SUR OISE	
BELLOY EN FRANCE**	COYE LA FORET
BELLEFONTAINE	LA CHAPELLE EN SERVAL
CHAUMONTEL	PLAILLY
EPINAY-CHAMPLATREUX	PONTARME
FOSSES	MORTEFONTAINE
JAGNY SOUS BOIS	ORRY LA VILLE
LASSY	THIERS SUR THEVE
LE PLESSIS LUZARCHES	LAMORLAYE***
LUZARCHES	
MARLY LA VILLE	
NOISY SUR OISE	
SAINT WITZ*	
SEUGY	
SURVILLIERS	
VIARMES	

* La commune de SAINT WITZ n'est concernée que pour la partie de son territoire comprise dans les bassins de la Thève et de l'Ysieux c'est à dire la zone industrielle.

** La commune de Belloy en France n'est concernée que pour l'assainissement non collectif.

*** La commune de LAMORLAYE est en délégation de service public contrairement aux autres communes qui sont en prestations de services. Les données de LAMORLAYE seront indiquées dans un rapport annexe.

Composition du bureau syndical

La composition du bureau est la suivante :

Président :	M. Daniel DESSE	Viarmes
1er Vice-Président :	M. André SPECQ	Marly la Ville
2ème Vice-Président :	M. Henri POIRIER	Asnières sur Oise
3ème Vice-Président :	M. François DESHAYES	Coye-la-Forêt
Membres du bureau :	M. Jacques ALATI	Seugy
	M. Patrick FAUVIN	Le Plessis-Luzarches
	M. Michel MANSOUX	Luzarches
	M. Jean-Noël DUCLOS	Bellefontaine
	M. Eric GUEDON	Survilliers

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

M. Jacques GAUBOUR	Chaumontel
M. Jean-Michel BUISSON	Orry-la-Ville
M. Jacques FABRE	Mortefontaine
M. François MONNEINS	Plailly
M. Etienne BRICHE	La Chapelle-en-Serval

SICTEUB
acteur de l'environnement

Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

ORGANIGRAMME NOMINATIF

CATHERINE NARZIS
RSME

YANINA FERLIGOJ
Animatrice environnement

Version 30 du Janvier 2023

Daniel DESSE
Président

Catherine NARZIS
Directrice Générale des Services

Visa du Président en date du

Hervé VALLET
Directeur des Services Techniques

Jamel ZNIQA
Responsable Travaux neufs
EU/EPU
Encadrement du technicien opérations groupées

Alexandre DA COSTA
Technicien intervention en domaine privé pour les opérations groupées

Poste à pourvoir
Technicien exploitation EU/SPANC

Poste à pourvoir
Technicien SPANC
Diagnostic initiaux
Contrôles ventes

Thibaud DUMONTIER
Responsable exploitation
EU/EPU/SPANC
Mise en œuvre du diagnostic Permanent

Florian JAN
Maxime DENIS
Techniciens collecte contrôle bonne séparation EU/EP
Mise en place et Suivi des conventions de mandat

Poste à pourvoir
en 2023 si transfert de la compétence EPU par les communes membres
Technicien EPU

Astrid RENARD
Gestion des plannings des techniciens collecte prises de rendez-vous
Secrétariat ,rapports, conventions de mandat

Yanina FERLIGOJ
Responsable STEU – suivi de la station et des rejets industriels
Suivi des projets environnementaux
Mise en œuvre du CTEC

Wilfried PASTOR
Technicien en charge du
Suivi des industriels
Détachement au SYMABY pour 1/3 de son temps

Mathis SALVAN
Technicien en alternance (licence)
REUT et Méthanisation

Nelly VADEBLE
Secrétariat technique et administratif

Laetitia PERANI
Directrice Générale adjointe
Pôle supports et ressources RH

Christelle RAGON
Responsable comptable

Mannaïg L'HARIDON
géomaticienne
mise en place du SIG

Pape SOW
Communication
FB- LINKED IN
Site internet
Ctec avec la technicienne station

Sandrine COTTEREAU
Accueil physique et téléphonique

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés

Le tableau suivant présente pour chaque commune le nombre d'habitants, le nombre d'abonnés au réseau d'alimentation en eau potable, le nombre d'abonnés assujettis à la redevance assainissement, le volume d'eau potable distribué (volume A.E.P.) et le volume d'Alimentation en Eau Potable distribué assujetti à la taxe d'assainissement.

	Population(INSEE 2021)	Abonnés EAU		Abonnés assujettis		Volume AEP (m^3)		Volume assujetti (m^3)	
Commune	Totale	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Asnières-sur-Oise	3 124	1214	1142	1 084	1096	152 797	146 070	134 391	127 492
Belloy en France (ZAC de l'Orme)	Pas de données								
Bellefontaine	474	173	171	170	168	30 141	26 165	30 095	26 048
Chaumontel	3 412	1564	1494	1431	1450	188 327	175 444	179 660	151 358
Coye-la-Forêt	4 097	1739	1644	1684	1644	180 674	185 784	173 054	179 882
Epinay-Champlatreux	62	23	24	ANC	ANC	5405	6205	ANC	ANC
Fosses	9 994	3165	3213	3144	3192	408 569	457 902	391 572	452 629
Jagny-sous-Bois	279	125	126	119	120	13252	11177	12613	11229
La Chapelle en Serval	3 213	1219	1142	1182	1117	148 864	138 100	145 863	134 893
Lassy	193	76	77	70	71	7640	6780	6946	6199
Le Plessis-Luzarches	130	76	80	69	73	8990	9164	6541	6918
Luzarches	4 945	2001	1804	1841	1705	227 851	222 952	212 070	203 197
Marly-la-Ville	5 723	2 172	2 202	2 118	2 148	262 540	274 666	254 272	264 651
Mortefontaine	914	332	301	245	222	39 859	55 712	24 017	39 955
Noisy-sur-Oise	620	299	280	261	269	25 298	36 055	24 650	35 287
Orry-la-Ville	3 542	1724	1641	1565	1532	137 739	143 412	121 116	119 850
Plailly	1 857	801	753	765	727	225 941	220 033	217 098	212 035
Pontarmé	911	403	373	361	356	32 508	36 659	36 569	35 044
Saint-Witz (Z.I.)*	Pas de données ZI	33	36	25	25	33 795	55 662	32 064	53 621
Seugy	1 059	462	434	448	429	37 453	35 896	37 324	35 660
Survilliers	4 257	1343	1161	1311	1147	148 579	182 623	142 262	169 103
Thiers-sur-Thève	1 105	505	477	483	467	39 433	39 304	38 676	38 699
Viarmes	5 451	2387	2203	2235	2105	233013	217135	217 412	201 372
TOTAL	55 362	21836	20 778	20611	20063	2 588 668	2 682 900	2 443 670	2 511 327

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

I.3 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	2 439 656	2 875 329	0.1786

I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0]

Le contrôle des installations rejetant des eaux usées non domestiques a pour objectif la protection du système d'assainissement (réseaux, postes et station d'épuration) et permet de garantir son bon fonctionnement. Le Règlement d'assainissement collectif du SICTEUB a été modifié en 2018 et intègre les prescriptions techniques relatives à certaines catégories d'assimilés domestiques.

A la fin 2023, l'avancement de l'opération est le suivant :

- 53 entreprises ont été contrôlées parmi lesquelles 23 étaient identifiées non conformes (43 % des entreprises contrôlées en 2023).
- 2 entreprises rendues conforme suite à des travaux ou à une nouvelle gestion (Relais d'Aumale et centre de secours de la Chapelle-En-Serval)
- 16 arrêtés d'autorisation de déversement rédigés en 2023

Suite à la demande de la DRIEE l'arrêté d'autorisation de rejet des assimilées domestiques et non domestiques a été actualisé pour considérer la réglementation concernant les micropolluants.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Patrimoine des réseaux d'assainissement d'eaux usées

Le SICTEUB entretient environ 300 km de réseaux communaux gravitaires, 25 clapets anti-retour, 7 siphons, 1 bassin d'orage et 25.5 km de réseaux gravitaires intercommunaux d'eaux usées dont il est propriétaire. Dans les 300 km de réseaux communaux, le SICTEUB entretient environ 7 km de réseaux gravitaires unitaires, 2 déversoirs d'orage.
Les effluents provenant des 24 communes du Syndicat (en dehors de Lamorlaye, Belloy en France et Epinay-Champlâtreux) sont acheminées vers la station d'Asnières-sur-Oise, via 31 postes de relevage dont 28 télésurveillés (24 postes de refoulement, 7 postes de relèvement) et 22.4 km de canalisations de refoulement.

Mode d'exploitation

Les travaux d'entretien et de réparations ponctuelles sur les réseaux d'eaux usées sont réalisés dans le cadre des marchés publics conclus avec des prestataires privés :

- Les travaux d'entretien sur les réseaux d'eaux usées, d'exploitation sur les postes de relèvement ou de refoulement et sur les unités de traitement de l'H_2S font partie intégrante du marché global pour l'entretien et la maintenance du système d'assainissement collectif d'eaux usées du SICTEUB. Ce marché a été attribué pour une durée de quatre années (2022-2025) et notifié le 21 décembre 2021 à Suez Eau France pour un montant hors taxe de **8 726 392,61 €.** La partie « transport des effluents » c'est-à-dire l'entretien des réseaux et l'exploitation des postes de relevage représente un **montant annuel de travaux de 738 475 € HT**.

- Le marché de travaux divers (petites réparations) sur les réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées est attribué à l'entreprise Val d'Oise Travaux Publics depuis le 01 janvier 2020 pour une durée de quatre ans avec une fin des prestations fixée au 31/12/2023.

  Le montant du marché est de **2 381 661 € HT** sur les 4 ans soit un **montant annuel de 595 415.25€ H.T.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

I.5 Bilan annuel d'entretien des collecteurs d'eaux usées du SICTEUB

Le tableau ci-après présente les **travaux d'entretien** annuel de curage et d'inspection télévisée des réseaux et des branchements communaux et intercommunaux d'eaux usées, d'interventions d'urgence de désobstruction effectuées par le SICTEUB au cours de l'année 2023.

			Curage 2023		ITV 2023		Branchements		
	Réseaux gravitaire (ml)	Réseaux Refoulement (ml)	Linéaire (ml)	%	Linéaire (ml)	%	Curage	ITV	Intervention d'urgence
Asnière-sur-Oise	14 067	1 324	1 462	10,4	542	3,9	0	0	2
Bellefontaine	2 952	247	239	8,1	147	5,0	0	0	0
Chaumontel	12 613	180	1 844	14,6	636	5,0	0	0	4
Coye-la-Forêt	17 528	0	2 226	12,7	1 195	6,8	2	2	5
Fosses	28 324	0	3 946	13,9	2 624	9,3	10	50	2
Jagny-sous-Bois	1 798	240	180	10,0	180	10,0	0	0	0
La Chapelle en Serval	12 840	0	1 787	13,9	598	4,7	2	1	9
Lassy	963	0	200	20,8	0	0,0	0	0	1
Le Plessis-Luzarches	1 319	0	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Luzarches	22 159	2 779	3 868	17,5	651	2,9	1	1	3
Marly-la-Ville	24 476	205	4 432	18,1	1 274	5,2	0	0	5
Mortefontaine	3 389	112	511	15,1	161	4,8	0	0	0
Noisy-sur-Oise	3 798	542	647	17,0	182	4,8	0	0	0
Orry-la-Ville	18 860	0	3 162	16,8	700	3,7	4	2	0
Plailly	13 490	237	3 016	22,4	389	2,9	16	16	0
Pontarmé	4 735	80	354	7,5	158	3,3	0	0	0
Saint-Witz	1 535	0	0	0,0	0	0,0	0	0	0
Seugy	5 625	0	391	7,0	202	3,6	1	0	1
Survilliers	11 858	300	2 276	19,2	873	7,4	51	21	5
Thiers sur Thève	5 520	113	1 008	18,3	148	2,7	0	0	2
Viarmes	22 997	0	5 094	22,2	2 413	10,5	69	65	12
SOUS-TOTAL	230 846	6 359	36 643	15,9	13 073	5,7	156	158	51
SICTEUB (intercommunal)	25 406	18 334	2 086	8,2	740	2,9	0	0	3
TOTAL	256 252	24 693	38 729	15,1	13 813	5,4	156	158	54

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

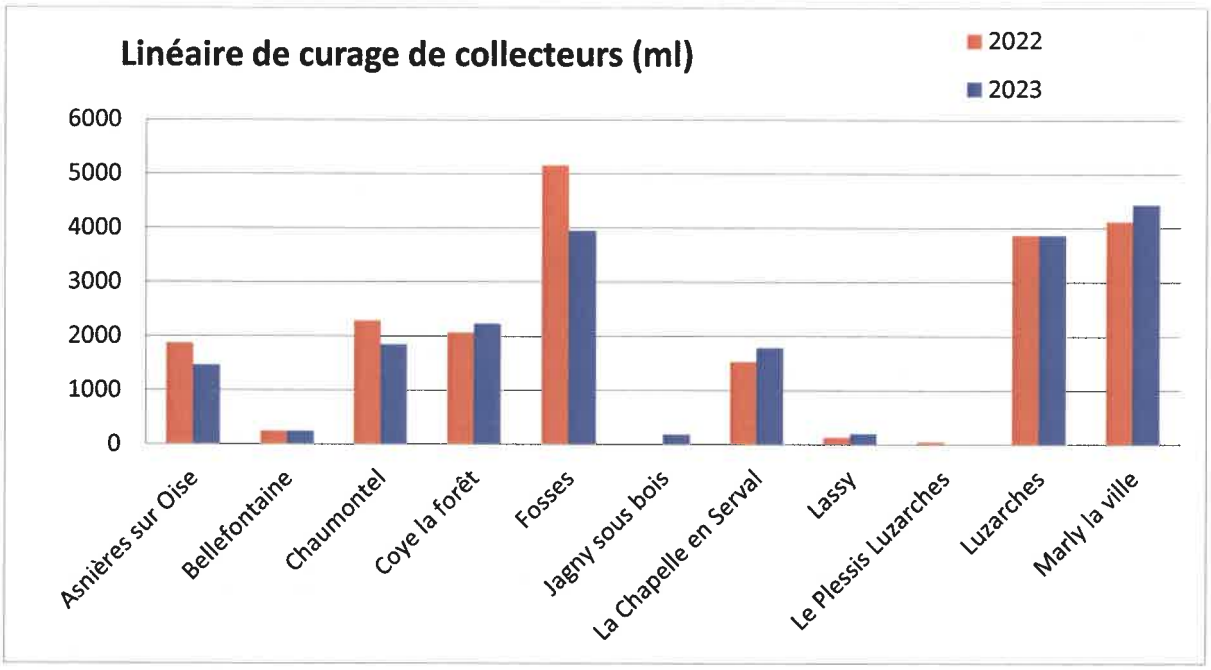

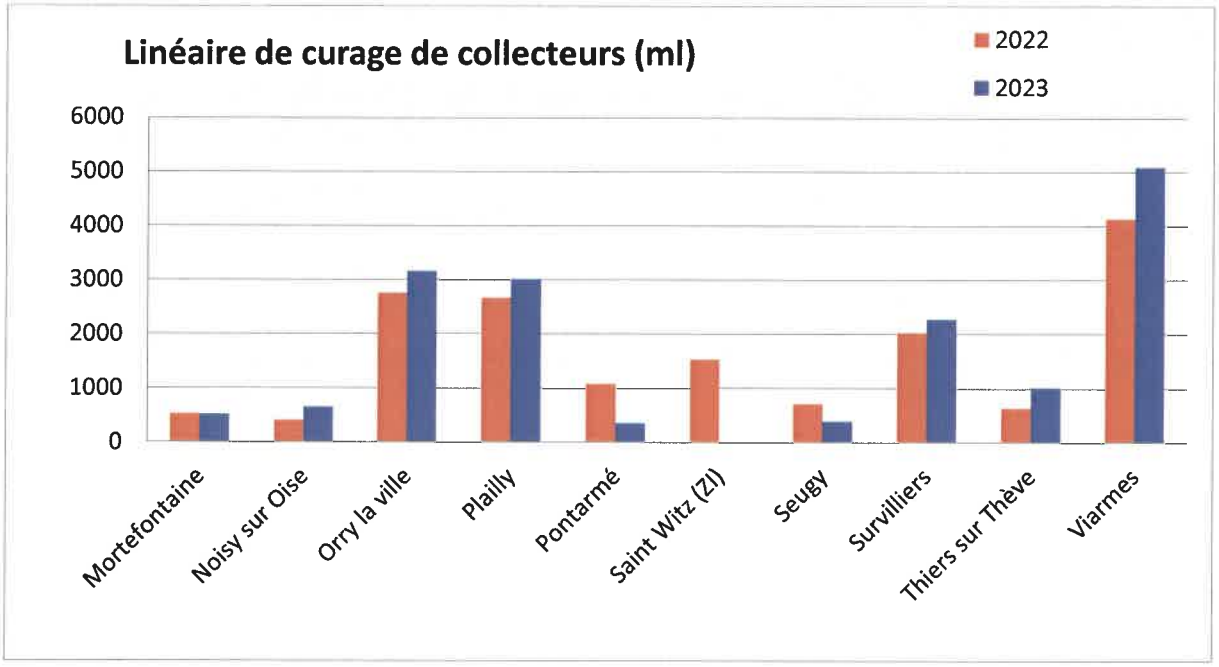

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

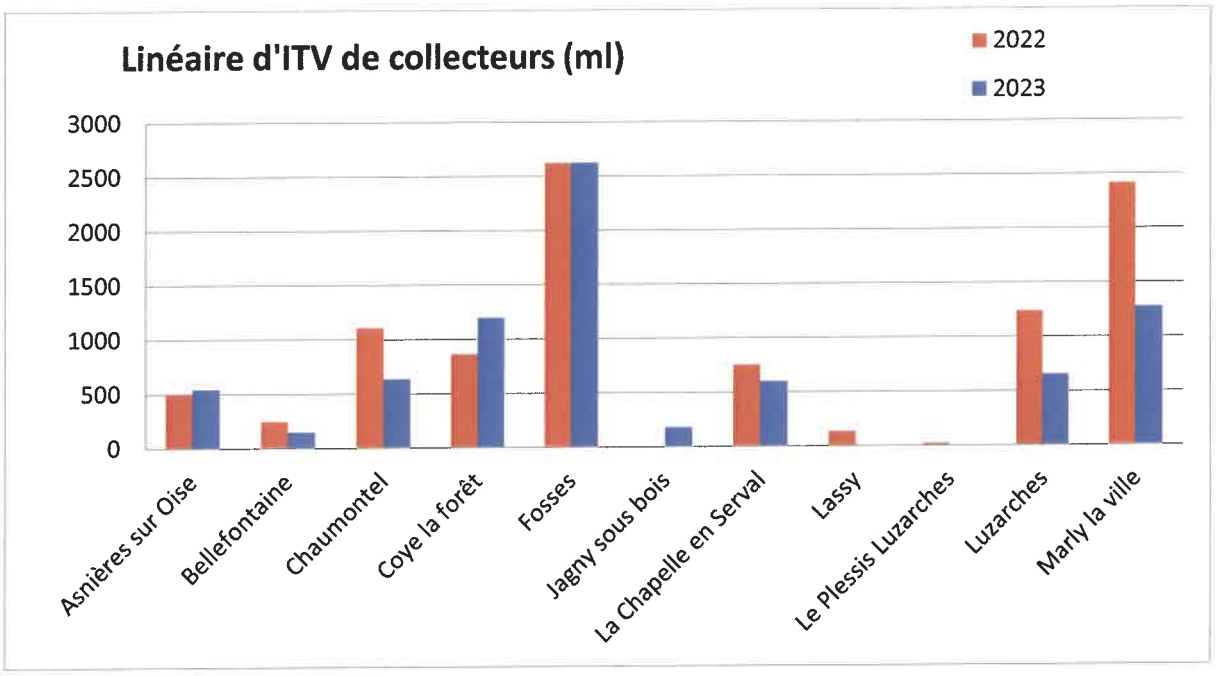

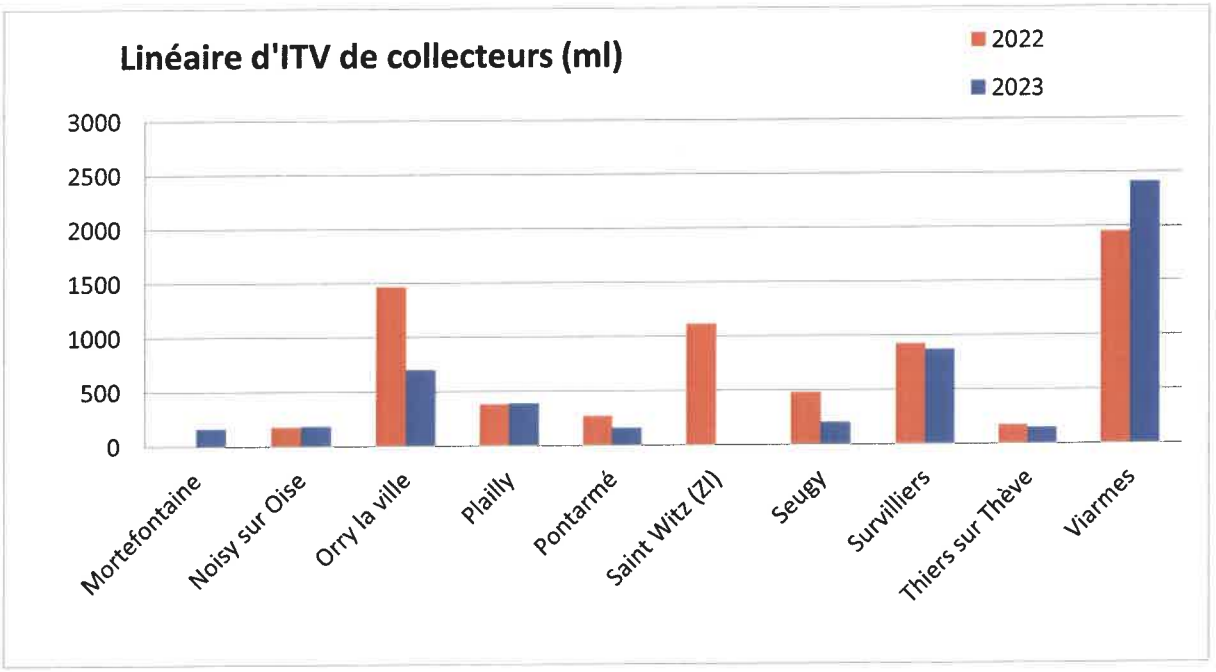

Les différences de pourcentages entre les communes ont pour origine des impératifs d'entretien ou des compensations d'une année sur l'autre dans le respect du marché d'entretien des réseaux.

Objectif du marché d'entretien des réseaux : 15% de curage et 7% d'inspections télévisées par an

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

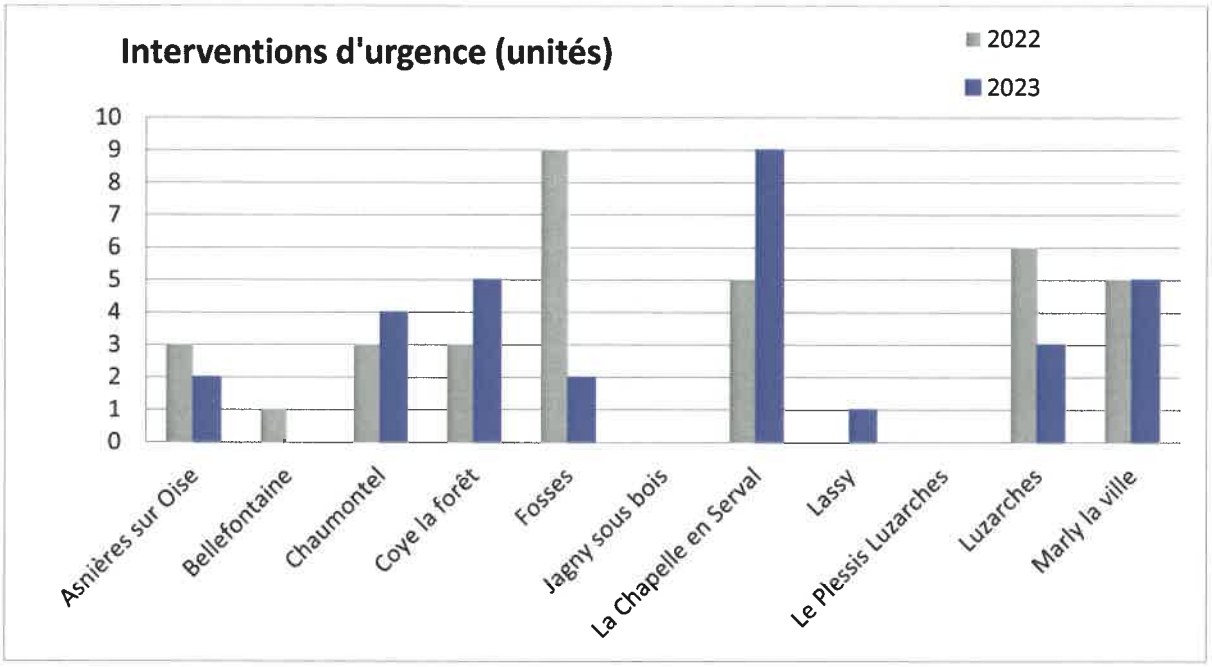

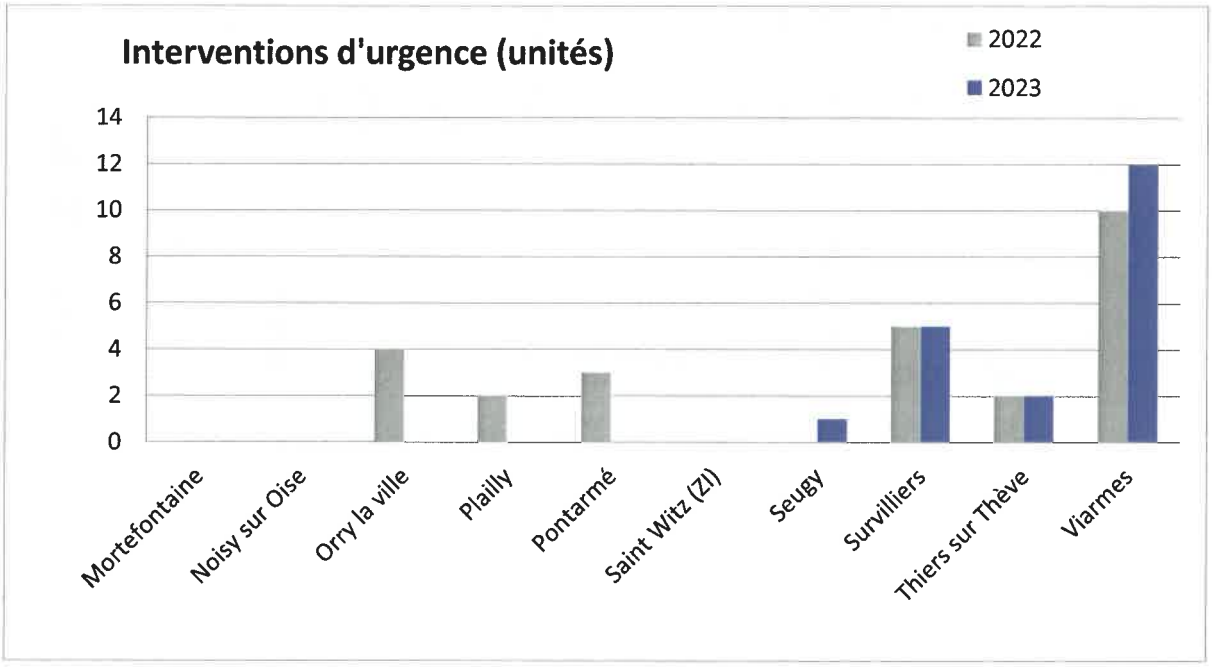

En 2023 les collecteurs d'eaux usées communaux ont fait l'objet de 51 interventions d'urgence soit une diminution de 16.39% par rapport à l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Les services techniques du SICTEUB et le prestataire (SUEZ EAU France) mettent à jour régulièrement la liste des **points noirs sur les réseaux et les postes**. Dans le cadre du marché d'entretien, 13 **points noirs** font l'objet d'interventions préventives spécifiques ou d'une attention particulière en 2023.
L'inventaire des points noirs est présenté en Annexe 2.

Le nombre de réclamations faites aux services techniques du SICTEUB par les administrés ou les communes est de **31 plaintes pertinentes pour l'année 2023**, elles ont pour origine des obstructions de branchements particuliers ou de collecteurs, des problèmes de mauvaises odeurs, des rejets d'eaux usées domestiques au milieu naturel, ou des plaques d'égout descellées, etc.

Postes de relèvement et refoulement

Le patrimoine d'assainissement collectif du SICTEUB est composé de 31 postes de relevage : 7 postes de relèvement et 24 postes de refoulement. (Synoptique des postes de relevage en Annexe 3)
Un programme d'exploitation est validé annuellement entre le maître d'ouvrage et le prestataire afin de planifier les opérations de curage, d'entretien, de pompage et de maintenance sur les postes et la réalisation des visites de contrôles réglementaires.

En 2023, **85 interventions** sur les postes ont fait l'objet de maintenance de niveau 1 à 3 (« petites réparations » électriques et mécaniques) prévu dans le marché d'entretien et d'exploitation des postes. Aussi **5 interventions** plus lourdes ont été effectuées dans le cadre de fond de renouvellement du marché d'exploitation des réseaux et postes (renouvellement pompe, échelle d'accès, automate, etc...).
En ce qui concerne les rejets potentiels au milieu naturel, 7 ouvrages (5 postes de relevage et 2 déversoirs d'orage) disposent d'un trop plein dont 6 sont 7 équipés d'un système de télésurveillance alertant une permanence 24h/24 et de mesure de niveau par sonde (permettant l'évaluation du volume déversé).
Le volume d'effluent déversé vers le milieu naturel durant l'année 2023 lors de fortes précipitations est de **2222 m³. Le volume d'effluent déversé vers le milieu naturel durant l'année 2023 suite à des dysfonctionnements d'ouvrage est de 125 m³.**

Gestion des sous-produits de l'exploitation du système de transport :

Sur l'année 2023, les sous-produits issus de l'exploitation du système de transport des effluents représentent un poids total de 290.83 Tonnes, répartis comme suivant :

Siphons	21,91	Déchets de dégrillage	44,9
Postes communaux	46,17	Réseaux	29
Postes intercommunaux	147,35	Charbon actif	1,5
Bassin d'orage	0	Hydrocarbure	0
		TOTAL DECHETS	
		290,83	

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Consommations d'énergie :

		Consommation d'énergie (kW/an)		
n° poste	Commune	2022	2023	Ecart 2022/2023
RD 1017	La Chapelle en Serval	54 806	45 254	-17,43%
Pontaré Ecole	Pontarmé	40 656	39 246	-3,47%
Bois Cornu	Pontarmé	312	245	-21,47%
Thiers Autoroute	Thiers-sur-Thève	4 456	4 467	0,25%
Rue de Senlis	Thiers-sur-Thève	629	582	-7,47%
Rue du Val	Mortefontaine	34 783	34 659	-0,36%
Tournelle	Mortefontaine	548	625	14,05%
Dame Jeanne	Plailly	1 493	1 177	-21,17%
Les Essarts	Survilliers	1 541	1 422	-7,72%
Fontaine de Rocourt	Marly-la-Ville	349	323	-7,45%
Gabriel Peri	Marly-la-Ville	2 036	2 305	13,21%
Tourneveau	Bellefontaine	446	257	-42,38%
Rue Janest	Jagny-sous-Bois	872	747	-14,33%
Gascourt	Luzarches	7 589	7 794	2,70%
Rue de Rocquemont	Luzarches	819	940	14,77%
Villa St Louis	Chaumontel	1 948	1 647	-15,45%
Rue Nouvelle	Chaumontel	2 750	2 783	1,20%
Santiago Soulas	Asnières-sur-Oise	3 825	3 200	-16,34%
Rue de Beaumont	Noisy-sur-Oise	1 297	1 397	7,71%
Chemin Vert de Royaumont	Noisy-sur-Oise	13 496	5 468	-59,48%
Constant Hamet	Plailly	980	917	-6,43%
Beau Près	Plailly	669	575	-14,05%
Chemin des Bruyères	Luzarches	2 023	1 808	-10,63%
Pic Mar	La Chapelle en Serval	483	487	0,83%
Jacques Maillet	Orry-la-Ville	216	205	-5,09%
Faons	Orry-la-Ville	874	925	5,84%
Manon	Orry-la-Ville	644	631	-2,02%
Abbaye de Commelle	Orry-la-Ville	158 416	171 991	8,57%
Chemin des Vaches	Coye-la-Forêt	59 170	63 907	8,01%
Route des Princes	Coye-la-Forêt	181 551	154 881	-14,69%
		524 871	505 611	-3,67%

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Heures de pompage :

n° poste	Commune	Heures de pompage				
		2022		2023		Ecart 2022/2023
		P1	P2	P1	P2	
RD1017	La Chapelle en Serval	443	571	386	503	-14,06%
Bois Cornus	Pontarmé	130	1	53	72	-4,80%
Thiers Autoroute	Thiers-sur-Thève	1 593	413	1 848	300	6,61%
Rue de Senlis	Thiers-sur-Thève	199	225	186	210	-7,07%
Rue du Val	Mortefontaine	1 115	1 303	1 095	1 253	-2,98%
Tournelle	Mortefontaine	80	85	131	113	32,38%
Dame Jeanne	Plailly	410	343	382	309	-8,97%
Les Essarts	Survilliers	222	365	181	322	-16,70%
Fontaine de Rocourt	Marly-la-Ville	28	26	23	22	-20,00%
Gabriel Peri	Marly-la-Ville	747	1 079	737	1 338	12,00%
Tourneveau	Bellefontaine	81	71	25	26	-198,04%
Rue Janest	Jagny-sous-Bois	115	107	100	95	-13,85%
Gascourt	Luzarches	988	954	983	932	-1,41%
Rocquemont	Luzarches	105	106	144	149	27,99%
Villa St Louis	Chaumontel	472	937	404	873	-10,34%
Rue Nouvelle	Chaumontel	137	688	612	608	32,38%
Santiago Soulas	Asnières-sur-Oise	809	717	648	568	-25,49%
Rue de Beaumont	Noisy-sur-Oise	299	214	327	249	10,94%
Chemin Vert	Noisy-sur-Oise	1 551	1 151	609	492	-145,41%
Constant Hamet	Plailly	455	469	437	410	-9,09%
Beau Près	Plailly	186	180	173	216	5,91%
Chemin des Bruyères	Luzarches	661	599	528	559	-15,92%
Pic Mar	La Chapelle en Serval	70	74	78	83	10,56%
Faons	Orry-la-Ville	8	8	28	27	70,91%
Manon	Orry-la-Ville	7	4	19	18	70,27%
Jacques Maillet	Orry-la-Ville	29	28	25	25	-14,00%
		10 940	10 718	10 162	9 772	-8,65%

** L'augmentation des heures de pompage de la pompe P1 sur le poste PRC18 à Chaumontel est due à un dysfonctionnement du compteur électrique de la pompe n°1 en 2022.*

** L'augmentation du temps de pompage sur le poste Rue de Rocquemont est due à une infiltration d'eaux claires en amont du poste.*

n° poste	Commune	2022			2023			Ecart 2022/2023
		P1	P2	P3	P1	P2	P3	
PRI3 - Ecole	Pontarmé	570	567	1638	593	641	1315	-8,87%
Abbaye de Commelle	Orry-la-Ville	1552	4078	3201	4754	2378	3565	17,44%
Chemin des Vaches	Coye-la-Forêt	4470,9	0	4532,08	5454,9	1089,2	2157,3	-3,47%
Route des Princes	Coye-la-Forêt	3184	4466	1	2429	3091	38	-37,66%

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Analyses sur le système de transport :

Mesures de débit, tests à la fumée, mesures d'H2S et mesure de pollution réalisés sur l'année 2023 :

Communes	Ouvrage	Mesures en continue H2S et Température	Mesure de débit par TS et TP (recherche ECP)	Test à la fumée	Mesure de pollution
PLAILLY	Divers collecteurs EU		7 points	5690 ml	1 Mesure en sortie du Parc Astérix
PLAILLY	Poste de relevage Beau Près				1
PLAILLY	Poste de relevage Constant Hamet				1
MARLY LA VILLE	Poste de relevage du Poste Gabriel Perri	1			
JAGNY SOUS BOIS	Poste de relevage Jagny-Janest	1			
NOISY SUR OISE	Poste de relevage Noisy Chemin Vert	1			
ORRY LA VILLE	Poste de relevage Impasse des Faons	1			
ORRY LA VILLE	Poste de relevage Abbaye de Commelle (PR5)	2			1
LUZARCHES	Poste de relevage Gascourt	1			1
COYE LA FORET	Poste de relevage Chemin des Vaches (PR7)	1			1
COYE LA FORET	Poste de relevage Route des Princes (PR8)	1			1
COYE LA FORET	Déversoir d'orage Place de la Mairie				1
COYE LA FORET	Déversoir d'Orage RD 118				1
PONTARME	Poste de relevage Pontarmé Ecole* (PRi3)	3			1
PONTARME	Poste de relevage Bois Cornus*				1
THIERS SUR THEVE	Poste de relevage Rue de Senlis*	1			1
THIERS SUR THEVE	Poste de relevage Thiers Autoroute				1
MORTEFONTAINE	Poste de relevage Rue du Val (PRi7)*	2			2 mesures
VIARMES	Divers collecteurs EU		4		
LA CHAPELLE EN SERVAL	Poste de relevage RD1017 (PRi0)				1
ASNIERES SUR OISE	Poste de relevage Santiago Soulas*				1
CHAUMONTEL	Poste de relevage Rue Nouvelle				1

**Poste de relevage équipé d'un trop plein*

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Une campagne de mesure de charge polluante a été réalisée sur de nombreux ouvrages (postes et DO) afin de vérifier les résultats obtenus en 2021 dans les SDA.
Ces mesures ont permis de constater que la charge polluante du poste PRi7 Rue du Val était inférieur à 120K DBO5/J. Le SICTEUB a donc fait une demande à travers la mise à jour du scénario SANDRE afin de retirer le PRi7 Rue du Val comme point « A1 ».

Campagne de Dératisation :

Communes	Ouvrage	Rue	Nombre de points	Date
Fosses	Collecteur	Diverses Rues	20	Février 2023
Asnières sur Oise	Collecteur	Diverses Rues	10	Mars 2023
Luzarches	Collecteur	Diverses Rues	10	Septembre 2023
Orry la Ville	Collecteur	Diverses Rues	10	Septembre 2023
Luzarches	Collecteur	Diverses Rues	10	Octobre 2023
Coye la Foret	Collecteur	Diverses Rues	10	Novembre 2023
Plailly	Collecteur	Diverses Rues	10	Novembre 2023

Travaux divers et de petites réparations sur le système de transport :

En 2023, 80 **interventions** sur les réseaux d'eaux usées ont fait l'objet de petites réparations, (telles que le remplacement de tampons d'assainissement, la réhabilitation de branchements particuliers, la reprise d'affaissements de chaussée sur assainissement, la réparation ponctuelle de canalisation, etc...).

Le tableau récapitulatif des interventions est présenté en Annexe 6.

Amélioration apportée, évènement marquant ou à venir :

- Adhésion de la commune de LAMORLAYE au 1 janvier 2023 au SICTEUB. Délégation de service SUEZ jusqu'à fin 2025.
- Mise en place du SIG.
- Poursuite de la mise en place du diagnostic permanent, notamment la mise en place des outils de métrologie pour évaluer la quantité d'eaux claires parasites dans les réseaux.
- Lancement de l'étude de raccordement de la commune de LAMORLAYE sur le réseau intercommunal de la Thève afin de supprimer la station d'épuration de LAMORLAYE.
- Etude et lancement marché relatif à l'installation des panneaux photovoltaïques sur le site de la station d'épuration.
- Lancement de l'étude de gouvernance du transfert de la compétence assainissement du SICTEUB au SICTEUB en novembre 2023.
- Lancement en 2024 d'une étude faisabilité de mise en place d'une unité de méthanisation.
- Géolocalisation des ouvrages en classe A.
- Réalisation d'un bassin d'orage sur PRI7 à Mortefontaine.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

I.6 La station d'épuration

Description

La station d'épuration syndicale, implantée sur la commune d'Asnières-sur-Oise, est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestation de service d'une durée de 4 ans attribué à Suez Eaux France depuis le 1er janvier 2022. C'est un marché global concernant l'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées comprenant l'exploitation des Postes et Réseaux et l'exploitation de la station d'épuration (y compris l'évacuation, le transport et le compostage des boues).

La station d'épuration d'une capacité nominale de 63 000 équivalents habitants (EH), est de type boues activées par aération prolongée. Cette station dispose d'un traitement biologique des graisses et d'un traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif. Elle traite également de manière significative l'azote et le phosphore puisque depuis l'arrêté du 23 décembre 2005, l'Oise est passée en zone sensible (directive européenne de 1991).

Un synoptique de la station d'épuration est présenté en Annexe 4.

Cette station reçoit les effluents de l'ensemble des communes adhérentes du SICTEUB pour y être traité. La construction et l'intégration paysagère de cette usine ont été pensées afin de préserver au maximum son site d'implantation classé dans le Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont décrites dans le tableau sur la page suivante.

La station d'épuration a été dimensionnée en se basant sur les charges polluantes données en 1ère partie du tableau.

En 2ème partie, il s'agit des performances de traitement de la station, définis au moyen de concentrations maximales à respecter (normes de rejet) ou de rendement minimum à atteindre.

Deux 2 types d'arrêtés les imposent :

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

- l'arrêté réglementaire du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif supérieur à 1.2 kg/j de DBO5 ;

- l'arrêté inter préfectoral n°08/8703 du 5 mars 2009 autorisant la reconstruction de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise et l'arrêté complémentaire de 25 juin 2018.

Ce dernier fixe des normes de rejet spécifiques à la station à respecter, en supplément de l'arrêté réglementaire. La station se doit alors de respecter les valeurs les plus contraignantes entre les 2 arrêtés (valeurs en gras dans le tableau).

Caractéristiques générales

Milieu récepteur du rejet : L'Oise - Eau douce de surface

Capacité nominale	
Polluant autorisé	Capacité (kg/jour)
DBO_5	3790
DCO	10850
MES	7700
NTK	960
Pt	150

Débit de référence : 18480 m3/jr
Débit de pointe par temps sec : 800 m3/h
Débit de pointe par temps de pluie : 2050 m3/h

Polluant autorisé	Norme de rejet (mg/l)		Rendement (%)		Norme de rejet rédhibitoires (mg/l)		Norme de rejet (mg/l)
	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral
	sur des échantillons 24h						instantanée
DBO_5	30	**25**	**85**	80	50	50	50
DCO	**90**	125	**78**	75	180	250	250
MES	**30**	35	**93**	90	60	85	80
NTK	**9 N**	-	**80**	-	15 N	-	20 N
N-NH4+	**7 N**	-	**85**	-	12 N	-	-
	en moyenne annuelle						
NGL	**10**	15	**80**	70			20 N
Pt	**1,5**	2	**80**	80			4 P

Caractéristiques du système de traitement (flux de pollution, débits et prescriptions de rejet)

NB : un lexique présenté en annexes donne le détail de chacun des paramètres précédemment cités.

Débits

Le tableau ci-dessous présente les volumes journaliers moyens, maxima, minima, et total, ainsi que la pluviométrie.

	Volume entrant A3 m3/jour	Volume sortant A4 m3/jour	Volume bypassé A5 m3/jour	Pluviométrie mm/jour
Moyenne	**8 152**	**8 328**	-	1,65
Min	6 226	6 276	-	0

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Max	17 920	18 479	-	22
Total	2 975 630	3 039 611	-	603,3

Tableau 1 : Volumes maximal, minimal et moyens journaliers

Le débit d'eaux brutes en entrée de station d'épuration a présenté une moyenne de 8 152 m3/jour, soit 44 % du débit nominal (18480 m3/jour).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

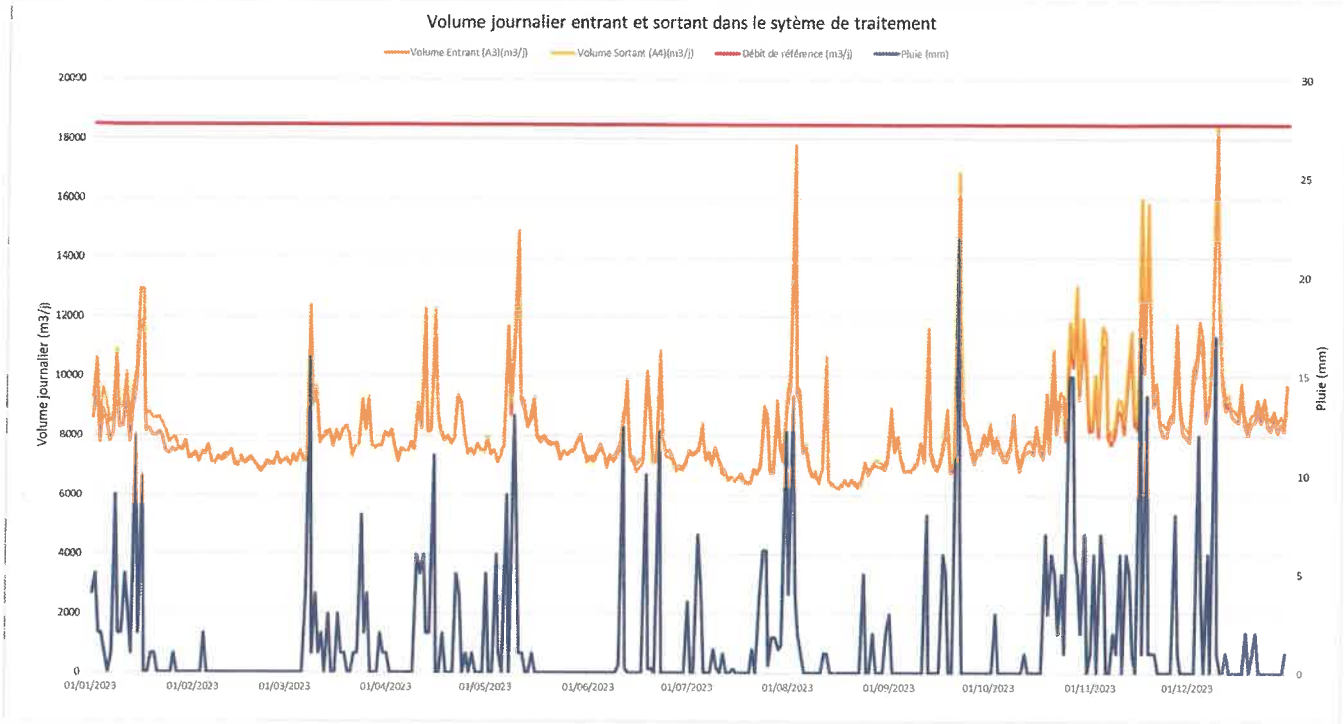

Volumes entrants, sortants et le débit de référence et la pluviométrie sur la station.

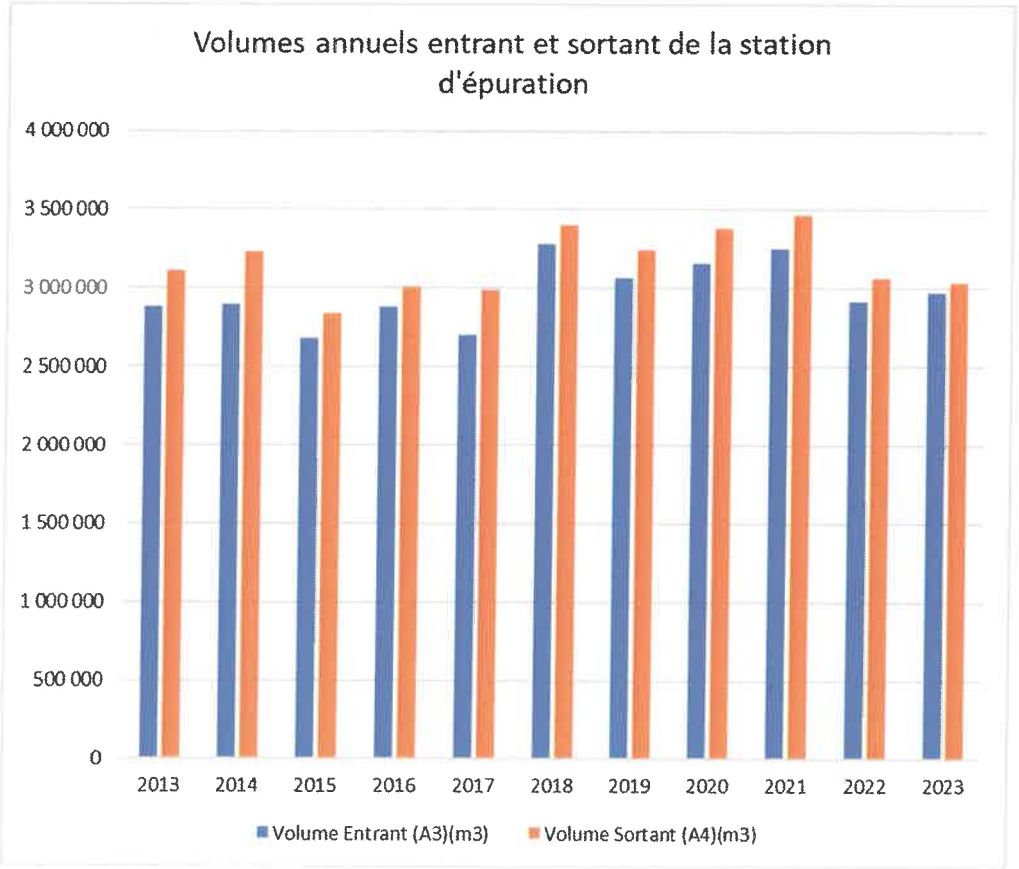

Volumes annuels entrants et sortants de la station d'épuration depuis 2013

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Matières de vidange

En 2023, 40 m^3 de matières de vidange ont été dépotés à la station d'épuration. Lors du contrôle du système de traitement des eaux usées d'Asnières-sur-Oise le 16 septembre 2020, la DRIEE, a demandé de mettre en place un suivi sur les nitrites, nitrates et l'azote, en plus des analyses déjà existantes (MES, DCO, DBO5, NTK, P total). Une analyse Cofrac bilan 24h complet est réalisée sur chaque dépotage.

Résultats d'autosurveillance

Les résultats des mesures réalisées sur l'eau brute montrent que la station est en-dessous de sa capacité nominale.

	Débit	MES	DBO5	DCO	NTK
	m3/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
Nominal	18 840	7 700	3 790	10 850	960
Moyenne 2023	8 152	3 081	2 149	6 097	632
% Nominal	43%	40%	57%	56%	66%

Pourcentages d'utilisation de la station par rapport à sa capacité nominale

L'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté d'autorisation de reconstruction de la station d'épuration du 5 mars 2009 imposent un suivi des principaux paramètres déterminant la qualité de l'eau rejetée. Le tableau ci-dessous représente une synthèse du suivi dit « autosurveillance » qui doit être respecté. Les analyses sur l'eau traitée montrent aussi que la station est conforme avec les rendements obligatoires.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

					Nombre d'analyses ...							
Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Rdt. Moy. (%)	à réaliser	réalisées	retenues	en dépass.	Dépass. tolérés	Rédhib.	Conformité
DBO5	mg(O2)/L	2049	3,34	28,6	98,6	52	52	52	0	5	0	OUI
DCO	mg(O2)/L	6095	28,1	235,4	96,1	104	104	104	0	9	0	OUI
MeS	mg/L	3079	4,6	39,2	98,7	104	104	104	0	9	0	OUI
NG	mg(N)/L	684	3,3	28,6	95,8	52	52	52	0	5	0	OUI
NH4	mg(NH4)/L	657	1,0	8,9	98,6	52	52	52	0	5	0	OUI
N-NH4	mg(N)/L	511	0,82	7,0	98,6	52	52	52	0	5	0	OUI
NTK	mg(N)/L	684	2,1	18,1	97,3	52	52	52	0	5	0	OUI
pH in situ	unité pH		7,9			104	104	104	0	9	0	OUI
Pt	mg(P)/L	70,8	0,8	7,3	89,6	52	52	52	0	5	0	OUI
Température eau	°C		17,4			104	104	104	0	9	0	OUI

Concentrations et charges de polluants en entrée (eau brute) et en sortie (eau traitée) et rendements moyens de station

Le nombre de mesures obligatoires a été réalisé et aucun paramètre n'a dépassé les valeurs rédhibitoires.

Pour déclarer un échantillon conforme, les normes de rejet imposent une concentration maximale **OU** un rendement épuratoire minimal pour chaque paramètre (voir tableau « Caractéristiques du système de traitement »)

Consommation électrique

La consommation électrique 2023 (2 607 493 kWh) est en légère baisse (2%) par rapport à l'année 2022 :

- le renouvellement des diffuseurs sur le bassin d'aération 2 effectué courant novembre 2023

- des agitateurs à l'arrêt dans les bassins d'aération

- une centrifugeuse à l'arrêt à la suite d'un départ de feu (moins d'équipements qui fonctionnent sur atelier boue

- L'adaptation du fonctionnement de la désodorisation. Le niveau d'aspiration de l'air vicié a été réduit le soir à 60% pour réduire la consommation électrique avec aucune incidence sur le traitement.

	Energie électrique (kWh)
2016	2 895 715
2017	2 782 305
2018	2 773 915
2019	2 732 620
2020	2 568 898
2021	2 963 135
2022	2 651 504
2023	2 607 493

Comparaison des consommations électriques de la station d'Asnières depuis 2016

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Déchets produits

Le tableau ci-dessous présente les quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année à savoir :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute *en masse ou volume (préciser l'unité)*	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) *En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.*
Refus de dégrillage (S11)	31,8 t	SPAT à Saint-Maximin
Sables (S10)	32 t	à TRASABLE à Gennevilliers + SPAT Saint Maximim
Huiles / Graisses (S9)	15.28 t	à SUEZ Organique BURY

Sous-produits évacués de la station d'Asnières

Surveillance de la présence de micropolluants

Un diagnostic en amont a été réalisé en 2021, dans le contexte des Schémas Directeur d'Assainissement, afin de retrouver les sources de micropolluants, présents dans la station.

Suite à la note technique relative à la nouvelle campagne RSDE, publiée le 24 mars 2022, une 2°campagne a démarré fin 2022.

Les six campagnes de mesures 2022-2023 ont débuté le 19 décembre 2022 pour s'achever le 14 novembre 2023. Elles ont été réparties sur 11 mois.

Les campagnes suivantes auront lieu tous les 6 ans (en 2028, 2034, ...).

Les micropolluants qui sont présents de manière significative aux points entrée et sortie station pour les mesures 2022-2023 sur la base des calculs définis précédemment sont les suivants :

- 6 micropolluants sont présents de manière significative dans les eaux brutes dont 1 famille.
  - Les Alkylphénols : Famille des Nonylphénols et éthoxylates de nonylphénol (NP/NPE)
  - Le Di(2-éthylhexyl)phtalate (DEHP)
  - Le Sulfonate de perfluorooctane (PFOS)
  - Les métaux : Cuivre et Zinc
  - Un pesticide : la Cyperméthrine

- 2 micropolluants sont présents de manière significative dans les eaux traitées.
  - Le Di(2-éthylhexyl)phtalate (DEHP)
  - Le Sulfonate de perfluorooctane (PFOS).

Après consultation de la Police de l'eau, seules les substances obligatoires seront analysées, comme dans

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

la campagne de 2018, car le milieu naturel de réception des eaux traitées de la station, l'Oise, n'est pas un milieu sensible.

Les résultats de cette campagne permettront de comparer avec les résultats de la campagne précédente, de faire un suivi historique, d'affiner la recherche de substances en amont de la station et le plan d'action. Les résultats seront transmis à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Police de l'eau pour évaluation.

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0]

Les boues d'épuration de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont obtenues par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées en compostage.

L'évacuation, le transport et le compostage des boues est, depuis 2014, inclus dans le marché d'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées.

Le titulaire du marché a en charge :

- La mise en place des bennes sous l'unité de production des boues
- L'évacuation des bennes jusqu'au centre de compostage
- Les analyses réglementaires des boues
- Le compostage des boues
- Le suivi et le contrôle de l'utilisation du compost (épandage contrôlé).

La production de boues se mesure en :

Indicateur (Tonnes de MS) = Tonnes de MH x siccité

- matière humide (T MH) pour les boues brutes, qui correspond au poids de la boue "sèche" et de l'eau
- matière sèche (T MS), qui correspond uniquement au poids de la boue "sèche". C'est en fait le tonnage matières Humides par la siccité des boues mesurée par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.

Le tonnage de boues évacuées est de 4 246 t tonnes soit un tonnage en légère baisse comparé à celui évacué en 2022 (4 476 t), tonnage en corrélation avec la charge entrante (boue produite en théorie : 903 t et boues extraites : 896 t).

La concentration moyenne annuelle en matières sèches des bassins biologiques est respectivement de 4.8 et 4.8 gMS/l pour les files 1 et 2 un peu forte pour la charge entrante moyenne. Le constructeur préconise d'être vers 3.5 gMS/l en concentration dans les bassins.

Les centres de traitement des boues sont :

Terralys (Suez Organique), Site Fertivalois à Ermenonville

Bioval Environnement à Villiers Faucon

Comme expliqué précédemment, la boue est constituée d'eau et de matières sèches (MS). Le pourcentage d'eau représente l'humidité alors que le pourcentage de matières sèches représente la siccité.

La siccité mesurée en sortie de centrifugeuse est de 21,1 % en moyenne annuelle 2023 soit une hausse comparée à 2022 (20.2%).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Le tableau ci-dessous présente l'évacuation de boues de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise depuis 2018.

Année	Tonnage boue évacuée (t Matières Sèches)
2018	894
2019	948
2020	897
2021	878
2022	881
2023	854

Evolution du tonnage de boues évacuées (S6- t MS) de la station d'Asnières depuis 2018

Selon l'arrêté du 08 janvier 1998, 3 critères de qualité des boues sont à suivre :

- la valeur agronomique (VA) ;
- les Eléments Traces Métalliques (ETM) ;
- les Composés Traces Organiques (CTO).

Les analyses réalisées sur les productions répondent aux exigences réglementaires pour la valorisation par compostage. Les résultats d'analyses de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont présentés en Annexe 5.

Amélioration apportée, évènement marquant ou à venir

Des projets d'améliorations pour 2024 :

- Amélioration de la sécurité

Barres anti chute au niveau des dégrilleurs grossiers pour faciliter les opérations de nettoyage
Refaire au sol la signalétique
Poser des étiquettes signalétiques sur les portes des locaux pour repérer les locaux

- Optimisation du fonctionnement

Remplacement des surpresseurs pour un autre modèle moins énergivore et du système d'aération des bassins (Flexazur). Le surpresseur C a été renouvelé fin 2023 avec une mise en route courant mars 2024. En 2025, un 2ème surpresseur sera remplacé (surpresseur A) puis le B en 2026.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

I.7 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève

Afin d'assainir la vallée de la Thève, le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a engagé un programme d'études et de travaux d'assainissement, donnant suite aux conclusions d'une étude multicritères réalisée en 2008.

Cette étude multicritère avait pour objectif de comparer plusieurs solutions d'assainissement avec comme paramètres d'analyse : les aspects techniques, architecturaux, environnementaux, administratifs et financiers.

La réalisation de cet ouvrage d'assainissement public permettra de remédier à des problèmes récurrents de déversement d'effluents dans le milieu naturel afin d'établir des conditions d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation. L'opération s'inscrit dans le cadre du réseau de transfert et de collecte d'eaux usées de la vallée de la Thève (scénario 6b1).

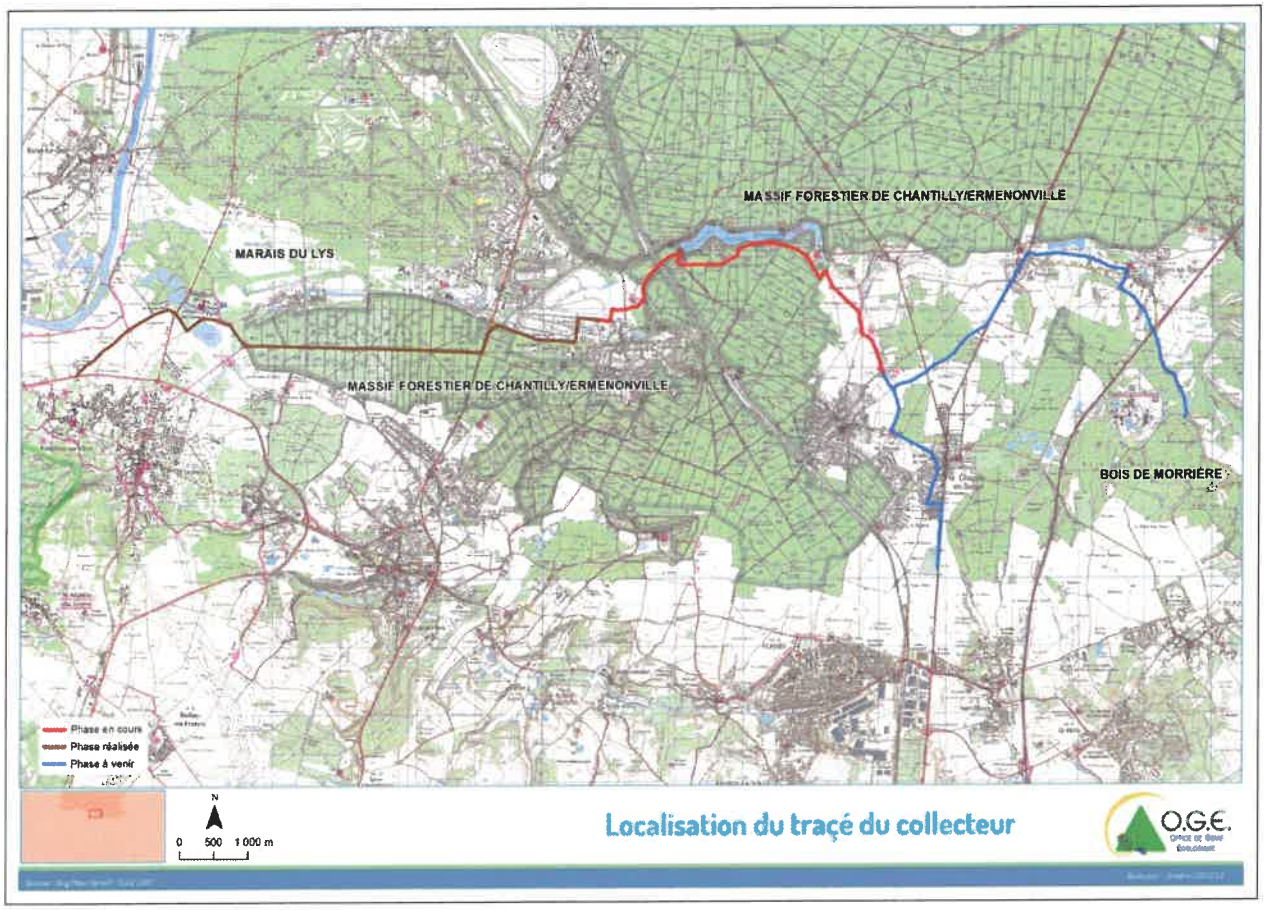

Phase 3b : Réalisation du collecteur de la Vallée de la Thève Phase 3B - Réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre le lavoir d'Orry route de Montgrésin à ORRY LA VILLE et la place du Château à THIERS-SUR-THEVE (60).

Cette opération, correspondant à la phase 3b des travaux, s'inscrit dans ce contexte de prolongation du réseau d'assainissement d'eaux usées sur environ 5 kilomètres. Elle permettra de raccorder dans un premier temps la commune de Pontarmé et de Thiers sur Thève, puis lors d'une phase suivante acheminer les effluents de la Thève amont, Mortefontaine, et Plailly.

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifié le 27 juillet 2022 au bureau d'études **NALDEO** basé à Montigny-le-Bretonneux pour un montant de **386 177,50 € H.T.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

La mission études préliminaires a débuté depuis la notification et un premier rapport de cette étude a été présenté en fin d'année 2022 présentant plusieurs scénarii possibles.

Le scénario 3ter a été retenu par l'ensemble du Comité de Pilotage le 26 septembre 2023. La phase AVP a démarré de ce fait.

I.8 Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées communaux en 2023

1) Travaux d'extensions de collecteurs communaux d'eaux usées sur diverses communes du Val d'Oise (95) qui comporte :
   - ➔ Extension du collecteur d'eaux usées route de Seugy à Luzarches (50ml) ;
   - ➔ Extension du collecteur d'eaux usées sous accotement de la RD317 à Survilliers (70ml) ;
   - ➔ Extension du collecteur d'eaux usées place de la Gare à Viarmes (72ml).

MOE : SICTEUB pour la phase réalisation.

- Entreprise de Travaux : **VOTP** pour un montant de 296 935,80 **€ H.T.**
- OPR : **SANET** pour **9 663,25 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **BECD** pour **5 358 € H.T.**

L'ordre de service concernant la réalisation des travaux a été délivré le 03 octobre 2022.

Les travaux sont terminés, l'opération a été réceptionné le 25 avril 2023.

2) Travaux d'extension du réseau d'eaux usées route de Survilliers 2ème tranche à SAINT-WITZ dont l'objectif est le suivant :
   - La création du réseau d'eaux usées gravitaire, Fonte DN200, sous voirie, du garage Porsche jusqu'au réseau existant, soit environ 180 ml ;
   - La création de branchements d'assainissement pour le raccordement gravitaire du garage Porsche, de l'hôtel Novotel et du projet d'hôtel GREET ;
   - La création d'un poste de relèvement eaux usées en aval du réseau à créer et le raccordement sur le réseau eaux usées existant.

- MOE : **TEST Ingénierie 15 820 € H.T.**
- OPR : **CIG** pour **7 433,50 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **SPSC** pour **3 250 € H.T.**
- Entreprise de Travaux : Groupement **STPE/EMULITHE** pour un montant de 495 706,07 **€ H.T.**

L'ordre de service concernant la réalisation des travaux a été délivré le 27 avril 2023.

Les travaux sont terminés, l'opération a été réceptionné le 16 novembre 2023.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

3) Travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées longeant le rû du Pontceau à SEUGY (95)

Ce collecteur, passant majoritairement en domaine privé et le long du rû du Pontceau présente de nombreux désordres. L'inspection télévisée de ce collecteur démontre que ce dernier présente des effondrements et rejette les effluents au milieu naturel.

En 2022, de nombreuses études préalables ont été réalisées telles que la prise de contact avec tous les propriétaires qui serait concerné par le passage du collecteur d'eaux usées dans le but de régulariser les servitudes, la géolocalisation du réseau d'eaux usées qui à ce jour avait un tracé supposé. Suite à cela, les dernières inspections télévisées ont pu être achevées. Une campagne de débroussaillage a dû être réalisée également afin de retrouver les regards de visite qui a permis aussi de finaliser les inspections télévisées.

En 2023, les inspections télévisées ont été réalisés sur la totalité du réseau, ces dernières n'ont pas mis en évidence de grosses anomalies pouvant justifier des travaux de réhabilitation de ce réseau à court terme.

4) Raccordement du système d'assainissement collectif de la commune de LAMORLAYE (60) sur le collecteur intercommunal d'eaux usées du collecteur de la Vallée de la Thève

La capacité de traitement disponible sur la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise, la proximité du collecteur de la Vallée de la Thève, l'impact négatif du rejet de la STEU de Lamorlaye au milieu naturel et les conclusions du SDA de cette commune mettent en évidence qu'un raccordement du système d'assainissement collectif de la commune Lamorlaye sur le réseau intercommunal EU de la Vallée de la Thève est la solution retenue par tous les intervenants.

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifié le 20 mars 2023 au bureau d'études **AMODIAG** basé à Dammartin-en-Goële (77) pour un montant de 207 712,50 **€ H.T.**
La mission études préliminaires a débuté depuis la notification et un premier rapport de cette étude a été présenté en juillet 2023 présentant plusieurs scénarii possibles.

5) Etude de faisabilité de la mise en séparatif du réseau unitaire de la commune de COYE LA FORET

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifiée le 21 avril 2022 au bureau d'études **INTEGRALE Environnement** pour un montant de **32 475 € H.T.**

L'étude de faisabilité est terminée en fin d'année, présentant tout un programme de travaux de mise en séparatif sur plusieurs années par secteur.

6) Travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées de la rue du Docteur Laporte, route de Mortefontaine et rue du Prunelé sur la commune de PLAILLY (60) - 1ère tranche

Le système de collecte des eaux usées de la commune de Plailly présente des dysfonctionnements récurrents par temps de pluie avec la mise en charge des canalisations d'eaux usées et le déversement de ces effluents vers les propriétés riveraines et en particulier rue du Docteur Laporte, au point où le SICTEUB a identifié ce lieu comme un point noir dans son mode de gestion. On note également un apport non négligeable d'eaux claires parasites.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifiée le 27 juillet 2022 au bureau d'études **VERDI Ingénierie** pour un montant de **84 675 € H.T.**

Le Marché a été attribué au groupement d'entreprises de Travaux **VOTP/EMULITHE** pour un montant de 1 328 308,20 **€ H.T.** La notification a été délivré le 23 novembre 2023.

OPR : **SANET** pour **24 457,50 € H.T.**

- Coordonnateur SPS : **SPSC** pour **6 348,50 € H.T.**

Les travaux démarreront au 1er semestre 2024 pour une durée de 3,5 mois.

7) Travaux d'extension du réseau d'eaux usées sente de derrière les Murs 2ème tranche à MARLY LA VILLE dont l'objectif est le suivant :
   - L'extension du réseau existant entre le regard laissé en attente (1ère tranche des travaux de 2021) à l'angle de la sente de Derrière les Murs et le chemin des Pauvres ; et les réseaux existants situé au carrefour rue Gabriel Péri et rue du Brelan, soit environ 200 mètres linéaires ;
   - La reprise des branchements des hameaux et lotissements sur le secteur de travaux sur le réseau créé ;
   - La déconnexion des réseaux existants rue Gabriel Péri et rue Brelan du poste de refoulement PRC12 et leur raccordement gravitaire sur le réseau créé ;
   - La suppression et la condamnation du poste de refoulement PRC12 et des canalisations abandonnées.

La consultation pour la mission de Maitrise d'œuvre a été lancée en fin d'année afin de retenir le bureau d'études en début d'année 2024.

I.9 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes adhérentes au SICTEUB

MISE A JOUR ET ACTUALISATION DES SDA DES 21 COMMUNES DU SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX.

La mise en place des Schémas Directeurs d'Assainissement et des plans de zonage des communes adhérentes au Syndicat date des années 2005-2008, soit une quinzaine d'années. Afin d'identifier les actions proposées dans les programmes de travaux de ces documents, une « Photo » ou « état des lieux » avait été réalisé en phase 1 lors de leurs élaborations.
Afin d'optimiser ces programmes de travaux, aux évolutions du système d'assainissement et de vérifier si ces programmes sont toujours adaptés et cohérents aux besoins d'aujourd'hui, une mise à jour de ces schémas directeurs d'assainissement et des plans de zonage est rendue nécessaire.

Cette opération de mise à jour et d'actualisation des Schémas Directeurs d'assainissement sur les 21 communes a été attribuée au bureau d'études **EGIS EAU**.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

- Concernant les communes de l'Oise, cette mission a été notifiée le **21 mai 2019** pour un délai de 19 mois et un montant de **257 345€ht.**
- Concernant les communes du Val d'Oise, cette mission a été notifiée le **30 octobre 2019** pour un délai de 19 mois et un montant de **390 790€ht**.

L'établissement d'un SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, comme sa mise à jour, se déroule en cinq phases distinctes :
Phase 1 : ETAT DES LIEUX, - PREDIAGNOSTIC, cette étape comprend en autre, la description et la compréhension du fonctionnement du système de collecte et de transport, la prise en compte des contextes physiques du périmètre (nature de sol, bassins versants, captages, qualité de l'eau), de la population, de l'activité économique, de l'urbanisation….

Phase 2 : CAMPAGNES DE MESURES DES DEBITS ET CHARGE POLUANTET DES LIEUX, cette étape comprend les campagnes de mesure sur les réseaux d'eaux usées lors de période de nappe haute et basse, la campagne RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau), une campagne de mesure sur les réseaux d'eaux pluviales….

Phase 3 : LOCALISATION DES ANOMALIES ET DYSFONCTIONNEMENT, cette phase prévoit un programme d'inspection télévisées des collecteurs, des tests à la fumée, des enquêtes domiciliaires, une campagne RSDE plus localisée, une modélisation du réseau d'eaux pluviales ….

Phase 4 : BILAN DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Phase 5 : ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

AVANCEMENT DE LA MISSION POUR LA MISE A JOUR ET L'ACTUALISATION DES SDA : MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT ET DES PLANS DE ZONAGE EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DES 7 COMMUNES DE L'OISE

Ce périmètre comprend les communes de Coye la forêt, Orry la ville, La Chapelle en Serval, Pontarmé, Plailly, Mortefontaine et Thiers sur Thève (seul le plan de zonage des EP sera réalisé sur la commune de Thiers sur Thève, la mise à jour de la partie EU datant de 2018).

LES PHASES 3 ET 4 SONT ACHEVEES AVEC REMISE DES RAPPORTS EN AVRIL 2022 ET JUILLET 2022.

LA PHASE 5 EST EN COURS (enquête publique en 2023).

MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT ET DES PLANS DE ZONAGE EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DES 14 COMMUNES DU VAL D'OISE

Ce périmètre comprend les communes de Noisy sur Oise, Asnières sur Oise, Viarmes, Chaumontel, Seugy, Luzarches, Lassy, Bellefontaine, Jagny sous-bois, Le Plessis Luzarches, Fosses, Marly la ville, Survilliers et Saint Witz (seule la ZI de Saint Witz est dans le BV de l'Ysieux).

LES PHASES 3 ET 4 SONT ACHEVEES AVEC REMISE DES RAPPORTS EN AVRIL 2022 ET JUILLET 2022.

LA PHASE 5 EST EN COURS (enquête publique en 2023).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

I.10 Système d'Information Géographique

Un système d'information géographique (SIG) est un système qui permet de recueillir, stocker, organiser, gérer, traiter, analyser et mettre en forme des données géographiques sous forme de cartes, plans, tables ou diagrammes statistiques. Grâce à ces fonctionnalités uniques, les SIG fournissent des informations plus détaillées sur les données, telles que les modèles, les relations et les situations, aidant ainsi les utilisateurs à prendre des décisions plus éclairées.

Pour se doter d'un SIG orienté métier de l'assainissement, le SICTEUB a lancé un marché public en septembre 2021 et a sélectionné l'entreprise 1Spatial avec son sous-traitant Ypresia. Le marché a débuté en juin 2022 et est dans une phase de mise en production.
L'architecture SIG du marché intègre plusieurs environnement et fonctionnalités qui sont

ArcGIS Enterprise 10.9.1
Une base de données PostgreSQL/Postgis
1Water (utilisant lemodèle Network utility)
ArcOpole Builder + ArcOpole Pro Intervention
Ypresia

La mise en œuvre du SIG avec les nouvelles fonctionnalités offrira au SICTEUB les possibilités suivantes :

- Actualiser la cartographie de ses réseaux,
- Centraliser toutes ses données dans des bases de données Postgres/Postgis, structurées, sécurisées et robustes,
- Avoir un logiciel dédié pour effectuer les contrôles collectif, ANC ou industriel, et retrouver l'historique d'une habitation par exemple
- Représenter spatialement l'état de bonne séparation ou de conformité des bâtiments contrôlés
- Visualiser cartographiquement les opérations de curage, d'ITV, de travaux
- Avoir des outils d'exploitation pour créer des profils en long, gérer les points noirs, ...
- Générer des requêtes ou des rapports de manière simplifié
- Obtenir des visuels simplifiés et exhaustifs par thématique, via des tableaux de bord
- Emettre des demandes d'intervention en exploitation ou en travaux à ses prestataires
- Donner un accès direct en lecture aux réseaux ou à d'autres informations pertinentes aux communes, aux administrés, aux entreprises avec qui le SICTEUB collabore, via différents portails d'accès

I.11 Communication/Sensibilisation

➢ Certification ISO 14001

Le SICTEUB a mis en place en 2004 un Système de Management Environnemental SME répondant aux exigences de la norme ISO 14001. Cette démarche a pour but de réduire les impacts de l'activité sur le milieu naturel.

Un audit de surveillance a eu lieu le 11 septembre 2023.

➢ Visites de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise

En ce qui concerne les activités de sensibilisation, 4 écoles du territoire du SICTEUB et l'Université de Cergy Pontoise ont fait une visite de la station d'Asnières sur Oise courant 2022.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

De plus, d'autres actions de sensibilisation ont été menées en 2023, telles que :

- 3 Ateliers Eau et Climat (2 mars, 14 et 21 septembre 2023)
- Semaine de l'environnement et de la citoyenneté à Survilliers (12 et 13 mai 2023)
- Journée du patrimoine, porte ouverte du SICTEUB (16 et 17 septembre 2023)
- Le Forum de la Transition écologique de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne à Gouvieux (17 et 18 novembre 2023)

➢ **Site internet et réseaux sociaux du SICTEUB**

Une chargée en communication a été recrutée en septembre 2023 pour soutenir les actions de sensibilisation, prenant la suite de l'ancien chargé de communication. Elle a continué la mise à jour du site internet. La mise en ligne de ce dernier est programmée pour mai 2024.

Les réseaux sociaux du SICTEUB (2 majeurs) servent à informer le grand public, ainsi que les communes adhérentes, sur les activités du Syndicat, les faits marquants (évènements exceptionnels, travaux en cours), les marchés publics, les recrutements en cours et la politique environnementale du SICTEUB.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

I.12 La tarification et les frais d'accès au service

> Redevance assainissement (facture d'eau potable)

La redevance assainissement syndicale s'applique à l'ensemble des abonnés au réseau d'alimentation en eau potable qui possèdent un assainissement collectif. Le montant est décidé et voté par le Comité Syndical. Elle peut être révisée par celui-ci afin d'équilibrer le budget en fonction des projets du Syndicat.

Suivant la délibération du 29 Novembre 2022, le montant de la redevance assainissement a été fixé comme suit pour l'exercice 2023 :

Communes	Redevance assainissement HT
Asnières-sur-Oise	2.20 €
Bellefontaine	2.20 €
Chaumontel	2.20 €
Coye-la-Forêt	2.20 €
Fosses	2.20 €
Jagny-sous-Bois	2.20 €
La Chapelle-en-Serval	2.20 €
Lassy	2.20 €
Le Plessis-Luzarches	2.20 €
Luzarches	2.20 €
Marly-la-Ville	2.20 €
Marly-la-Ville Hameau Sucrerie part collecte SICTEUB	2.59 €
Mortefontaine	2.20 €
Noisy-sur-Oise	2.20 €
Orry-la-Ville	2.20 €
Plailly	2.20 €
Pontarmé	2.20 €
Saint-Witz (ZI)	2.20 €
Seugy	2.20 €
Survilliers	2.20 €
Thiers-sur-Thève	2.20 €
Viarmes	2.20 €

Le montant moyen de la redevance est de 2.20€ le m3 d'eau assainie (hors tarif Marly-la-Ville Hameau de la Sucrerie).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

> **La PFAC (Participation au financement de l'Assainissement Collectif)**

Les demandes de permis de construire sont instruites par le SICTEUB afin d'apporter les prescriptions techniques de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Aussi, selon l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est prélevée au moment du raccordement effectif au réseau d'eaux usées des logements neufs ou existants ainsi que tous les projets générant des eaux usées supplémentaires.

Le syndicat a harmonisé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sur l'ensemble de son territoire, et applique depuis le 1er octobre 2016 une grille tarifaire calculée sur la base unitaire du mètre carré construit, suivant un prix au mètre carré qui dépend de l'usage de chaque local.

La valeur de base du mètre carré est celle appliquée au logement individuel. À cette valeur est appliqué un coefficient de réduction suivant la destination du local.
Le prix au mètre carré est ensuite multiplié par la surface Plancher du local considéré :

Grille tarifaire

Catégorie	Pondération	Prix/m²
Logements individuels	16 €/m²	16 €
La restauration	16 €/m²	16 €
Les usines	16 €/m²	16 €
Les installations sportives	16 €/m²	16 €
Les installations agricoles	16 €/m²	16 €
Les installations hippiques	16 €/m²	16 €
Les stations de lavage	16 €/m²	16 €
Logements collectifs	16 €/m² x 0.7	11.20 €
Les artisans	16 €/m² x 0.7	11.20 €
Les hôtels	16 €/m² x 0.5	8.00 €
Services publics administratifs	16 €/m² x 0.5	8.00 €
Les bureaux	16 €/m² x 0.5	8.00 €
Les commerces	16 €/m² x 0.5	8.00 €
Les professions libérales	16 €/m² x 0.5	8.00 €
Les divers*	16 €/m² x 0.5	8.00 €
Les entrepôts	16 €/m² x 0.3	4.80 €

La catégorie « divers » recouvre les locaux qui n'entrent dans aucune des autres catégories mentionnées dans la grille tarifaire.
Un logement collectif est un bâtiment qui comprend au moins 2 lots, même si les deux lots appartiennent à un même propriétaire.
En ce qui concerne les travaux d'agrandissement attenants à l'habitation principale, une tarification au m² construit est appliquée, lorsque cet agrandissement est inférieur à 50m2.

Pour toute construction de logement neuf inférieur à 50m2, une PFAC forfaitaire égale à 50m2 est appliquée.

Pour l'année 2023, le SICTEUB a répondu à 237 demandes d'urbanisme dont 149 demandes de permis de construire, 9 permis d'aménager, 34 certificats d'urbanisme, et 45 déclarations préalable de travaux.

En 2023, **103 titres de recette ont été émis** concernant le recouvrement de la PFAC pour un montant de 380 373 €. En 2022, 107 dossiers avaient été traités pour un montant de 426 818.86€.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

> Le Contrôle du séparatif eaux usées et eaux pluviales

Afin de remédier au problème des eaux parasitaires détectées par les schémas directeurs d'assainissement, le syndicat s'attache à contrôler la conformité des branchements particuliers en vérifiant le respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur les ventes de biens immobiliers.

Selon la délibération du 17 Décembre 2015, le propriétaire du bien contrôlé est redevable de **160.00 € TTC** (TVA de 20%), pour la prestation du diagnostic.

En 2023, **984 contrôles** de la bonne séparation eaux usées et eaux pluviales ont été réalisés sur lesquels **202** étaient « non-conformes ». **110** contre-visites ont été réalisées en 2023 pour des contrôles « non-conformes » antérieurs.
En 2023, **62 dossiers ont bénéficié de l'aide technique et financière pour se mettre en conformité.**

192 contrôles correspondent à des visites pour le recouvrement des 103 titres de la PFAC.

Les recettes perçues par le SICTEUB au titre du contrôle du séparatif eaux usées s'élèvent **101 621.17 € HT** pour l'année 2023.

I.13 La facture d'eau

La tarification de l'eau peut varier suivant le mode d'exploitation de chaque commune adhérente ainsi que les surtaxes communales ou syndicales d'eau potable ou assainissement dont les communes ou les syndicats locaux sont maîtres d'ouvrage (amortissement des investissements).

La rémunération du service eau et assainissement se décompose de la façon suivante au 1er janvier 2023 :

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

La redevance assainissement SICTEUB (moyenne) du 1er janvier au 31 décembre 2023	2,20 €/m3 (1) Variable selon les communes (voir tableau page 51)
Part distributeur	(2)
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	Variable selon les communes (3)
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)-Moyenne	0.1850 € ht par/m3
(Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Variable selon les communes (4)

(1) Cette redevance permet au SICTEUB de financer l'entretien et la maintenance du système d'assainissement ainsi que la réalisation de travaux de réhabilitation ou d'extension sur les réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux.

(2) Cette redevance finance la production, la distribution de l'eau potable et l'entretien des branchements sous domaine public.

(3) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique à l'ensemble des abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

(4) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique uniquement aux abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

Les redevances *(3)* et *(4)* permettent à l'Agence de l'eau de financer une partie des travaux (stations d'épuration, réseaux d'eaux usées et d'assainissement individuel), de protéger la santé et de développer la biodiversité. La taxe pour la préservation des ressources en eau permet de créer et gérer des « plans pour l'eau ».

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Le tableau ci-après présente les variations globales des prix de l'eau entre le 1er janvier 2023 et le 1er janvier 2024.

Variation du prix des factures d'eau entre le 1er Janvier 2023 et le 1er Janvier 2024			
Commune	Prix pour 120 m³ (TTC)		Variation
	2023	2024	
Asnières-sur-Oise	314.8	341.22	8.393%
Bellefontaine	638.8	674.74	5.62%
Chaumontel	314.8	341.22	8.393%
Coye-la-Forêt	314.8	341.22	8.393%
Fosses	613.6	674.74	5.62%
Jagny-sous-Bois	740.2	771.02	4.164%
La Chapelle en Serval	314.8	341.22	8.393%
Lassy	638.4	674.74	5.62%
Le Plessis-Luzarches	638.4	674.74	5.62%
Luzarches	314.8	341.22	8.393%
Marly-la-Ville	638.4	674.74	5.62%
Mortefontaine	314.8	341.22	8.393%
Noisy-sur-Oise	314.8	341.22	8.393%
Orry-la-Ville	314.8	341.22	8.393%
Plailly	314.8	341.22	8.393%
Pontarmé	314.8	341.22	8.393%
Saint-Witz	314.8	341.22	8.393%
Seugy	314.8	341.22	8.393%
Survilliers	314.8	341.22	8.393%
Thiers-sur-Thève	314.8	341.22	8.393%
Viarmes	314.8	341.22	8.393%

I.14 Montant des recettes du service

Résultats économiques de l'exploitation des stations d'épuration d'Asnières-sur-Oise, des réseaux et des postes du SICTEUB du 1er Janvier au 31 Décembre 2023	
Libellés	Montant H.T. 2023
1.1.1.1.1.1.1 1.1.1.1.1.1.2 Produits	
Redevances assainissement	5 328 487.81 €
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	380 373.33 €
Prime pour épuration	136 468.34 €
Contrôle du séparatif	101 621.17 €
TOTAL	5 465 396.00 €

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

II INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA]

[Voir pièce jointe]

III FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

III.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3B).

Titulaire	Prestations	HT
NALDEO	Maîtrise œuvre	386 177,50 €
HYDROGEOTECHNIQUE	Mission de reconnaissance géotechnique	81 265,00 €
FMDC	Détection amiante	5 255,00 €
FOREST	Levés topo	57 975,00 €
ADRE RESEAUX	Détection réseau	28 245,00 €
APAVE	Repérage avant démolition des postes	3 440,00 €
APAVE	Diag.PEMD avant démolition	1 400,00 €
BOAMP	Parutions	720,00 €

Le montant des règlements effectués au cours de l'exercice 2023 pour cette opération s'élève à **305 102.92 € H.T**, soit **366 123.50 € T.T.C** intégralement réalisé sur 2023

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Conseil Départemental de l'Oise	Subvention	212 502.00 €	10%	21 250.00€
	TOTAL			**293 230.00€**

Le montant global de la subvention perçue au 31 Décembre 2023 sur cette opération est de 7 910 €. Le versement du solde de la subvention se fera sur 2024.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

III.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences.

Réalisation des travaux d'assainissement EPA Quartier Centre-Ville et ZAC de la Gare à Fosses :

Aucun règlement n'est intervenu sur l'exercice 2023. Un solde de 50 317.49 € HT soit 60 380.99€ TTC devra être réglé sur 2024.

Aucune subvention ne sera versée au Syndicat car elles sont déduites directement des appels de fonds émis par l'EPA.

Travaux de raccordement du Hameau de Montgrésin :

Titulaires	Prestations	Montants HT
UFS	Travaux Lot 1	752 1258.23 €
VOTP	Travaux Lot 2	2 137 107.00 €
SADE	Travaux Lot 3	152 313.51 €
Prestations Etudes	Maîtrise d'œuvre, CSPS, étude de sol, détection amiante, levé topographique	278 118.34€
	TOTAL	**3 319 927.08€**

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2023 pour cette opération s'élève à **3 335 067.02 € H.T**, soit **4 002 080.43 € T.T.C** (dont 861.98 HT € en 2023 soit 1034.38 € TTC). Cette opération est intégralement soldée.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	645 150.00 €	40%	258 060.00€
Conseil Départemental de l'Oise	Subvention	210 046.00 €	17%	35 170.00€
	TOTAL			**293 230.00€**

Le solde des subventions, soit 136 055.00 € a été versé en 2023.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Petites Extensions de collecteurs eaux usées à Luzarches (route de Seugy), à Survilliers (Coq Chantant) et à Viarmes (Place de la Gare) :

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante, levé topographique, étude de sol et détection réseaux	72 973.06 €
VOTP	Travaux	296 935.80 €
	TOTAL	**369 908.86 €**

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2023 pour cette opération s'élève à **366 181.98 € H.T**, soit **439 418.37 € T.T.C** dont 189 941.24 € HT soit 227 929.48 € TTC sur 2023.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	86 496.00 €	60%	51 898.00 €
	TOTAL			**51 898.00 €**

Le solde de la subvention soit 10 379.00 €, sera perçu en 2024.

Travaux de réhabilitation du collecteur eaux usées Rues du Docteur Laporte et Prunelé et route de Mortefontaine à Plailly :

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	126 951.90 €
VOTP	TRAVAUX	1 328 308.20 €
	TOTAL	**1 438 425.70 €**

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2023 pour cette opération s'élève à **66 967.26 € H.T**, soit **80 360.71 € T.T.C**, (dont 36 453.90 € HT en 2023 soit 43 7744.68 € TTC).

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention MOE	75 439.00 €	50%	37 720.00 €
Agence de l'Eau	Subvention TVX	684 021.00 €	60	410 413.00 €
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention			77 950.00 €
	TOTAL			**526 083.00 €**

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2023 sur cette opération est de **4 760.00 €**.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Travaux d'extension du collecteur eaux usées Route de Survilliers à Saint Witz :

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	81 391.82 €
EMULITHE	TRAVAUX	519 929.01 €
	TOTAL	**601 320.83 €**

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2023 pour cette opération s'élève à **591 695.26 € H.T**, soit **710 034.31 € T.T.C**, (dont 524 403.54 € HT en 2023 soit 629 284.24 € TTC).

Travaux de mise en séparatif de la commune de Coye La Forêt :

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Etude de faisabilité, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	52 289.88 €
	TOTAL	**52 289.88 €**

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2023 pour cette opération s'élève à **52 289.88 € H.T**, soit **62 747.86 € T.T.C**, intégralement réglé sur 2023.

Etudes et Travaux pour le raccordement de la commune de Lamorlaye

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	292 834.00 €
	TOTAL	**292 834.00 €**

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2023 pour cette opération s'élève à **87 021.52 € H.T**, soit **104 425.82 € T.T.C**, (dont 80 706.52 € HT en 2023, soit 96847.82 € HT).

La commune de Lamorlaye participe à hauteur de 200 000.00 € pour l'étude du raccordement. Cette somme a été versée en 2022.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	116 080.00 €	50%	58 040.00 €
	TOTAL			**58 040.00 €**

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2023 sur cette opération est de **29 020.00 €.**

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Schéma Directeur d'Assainissement des communes du Val d'Oise :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EGIS EAU	SDA	359 625.00 €
	Maîtrise d'œuvre et parutions	16 125.00 €
	TOTAL	**375 750.00 €**

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2023 pour cette prestation s'élève à **374 071.79 € H.T**, soit **448 886.14 € T.T.C** dont 1 650.00 € HT soit 1 980.00 € TTC réalisé sur 2023.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	414 565.00 €	80%	331 652.00€
	TOTAL			**331 652.00€**

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2023 sur cette opération est de **247 114.00 €.**

Schéma Directeur d'Assainissement des communes de l'Oise :

Titulaires	Prestations	Montants HT
EGIS EAU	SDA	272 192.50 €
	Maîtrise d'œuvre, achat shape et parutions	50 850.00 €
	TOTAL	**323 042.50 €**

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2023 pour cette prestation s'élève à **287 850.11 € H.T**, soit **345 420.13 € T.T.C,** dont 1 988.75 € HT soit 2 386.50 € TTC réalisé sur 2023.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	267 845.00 €	80%	214 276.00€
	TOTAL			**214 276.00€**

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2023 sur cette opération est de **107 138.00 €**. Solde versé sur 2024.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Etude réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration d'Asnières sur Oise :

Titulaires	Prestations	Montants HT
ECOFILAE	Etude	83 650.00 €
	TOTAL	**83 650.00 €**

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2023 pour cette prestation s'élève à **66 546.00 € H.T**, soit **79 855.20 € T.T.C** dont 20 300.00 € HT soit 24 360.00 € TTC réalisés sur 2023.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention	40 000.00 €	26%	10 400.00€
Agence de l'Eau	Subvention	83 650.00 €	80%	41 825.00€
	TOTAL			**52 225.00€**

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **42 159.60 €**. Il n'y a eu aucun versement en 2023.

SIG

Titulaires	Prestations	Montants HT
Cabinet Merlin	Maîtrise d'œuvre	47 879.00 €
EGIS	Relevés topographiques	128 125.00 €
1SPATIAL	Progiciel	192 027.93 €
	TOTAL	**363 914.43 €**

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2023 pour cette prestation s'élève à **207 654.85 € H.T**, soit **249 185.82 € T.T.C** dont 18 672.60 € HT soit 22 407.37 € TTC réalisé sur 2023.

Tableau récapitulatif des subventions attendues

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	314 025	50%	157 013.00€
	TOTAL			**157 013.00€**

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2023 sur cette opération est de **82 905.00 €**.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

III.3 Amortissement réalisés

Le montant des amortissements liés aux installations s'est élevé en 2023 à la somme de 1 892 198.01€.

III.4 Programmes pluriannuels de travaux

Le programme pluriannuel est établi chaque année lors du budget primitif.
Le Comité syndical a libéré à l'unanimité le budget primitif d'assainissement de l'exercice 2023 regroupant le service d'assainissement non Collectif lors de la séance du 9 Mars 2023.
Le programme de travaux a été réalisé sur le patrimoine du SICTEUB dont elle a la compétence.

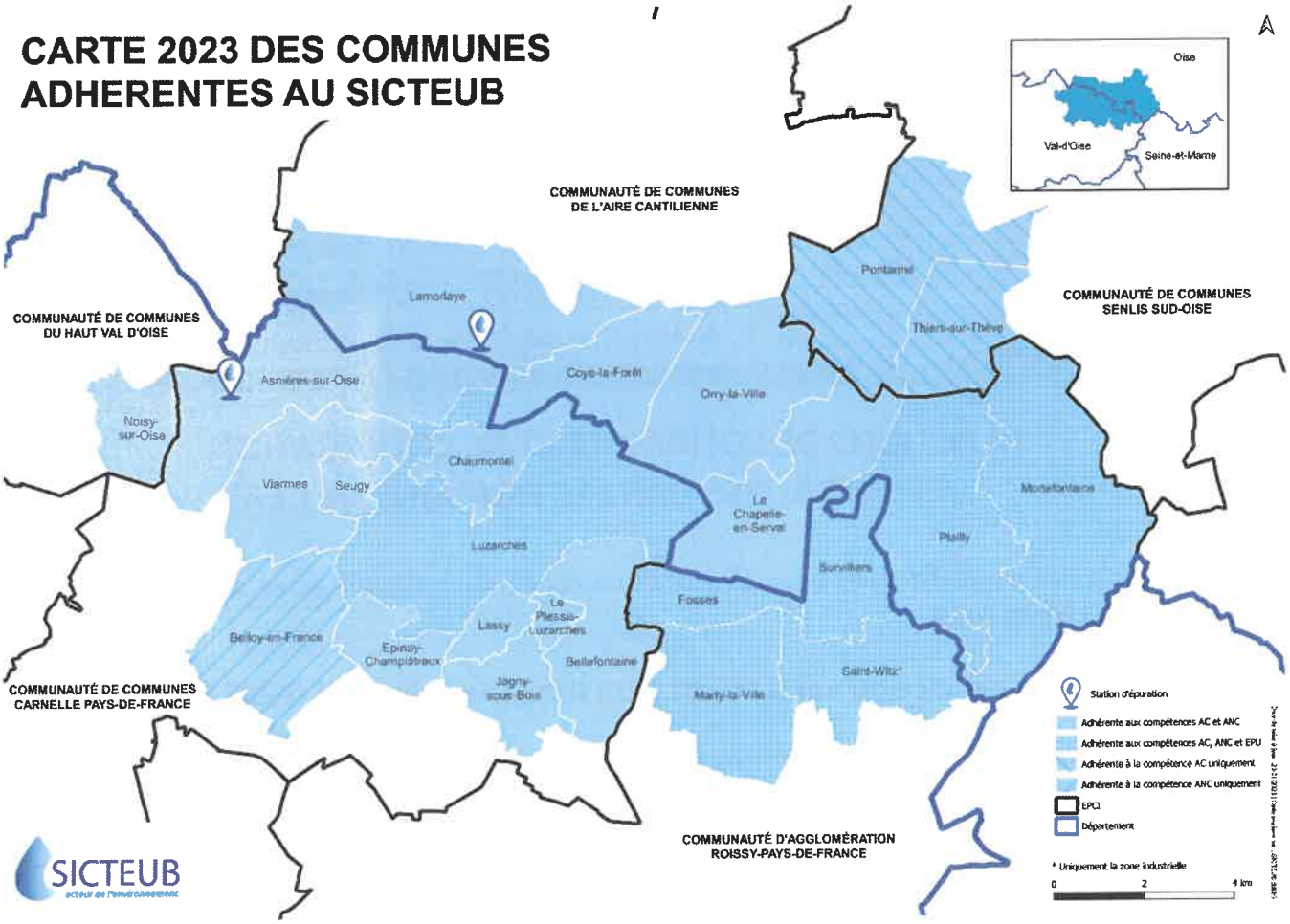

Le programme pluriannuel de travaux doit prendre en compte les opérations prioritaires inscrites dans les Schémas Directeur d'Assainissement et dans le contrat Eau et Climat en cours de validité signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie fin d'année 2022 sur le secteur de l'Oise et du Val d'Oise.

Voici l'extrait du BP EU du SICTEUB pour 2023 :

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

2313	Immobilisations en cours - construction	546 714,62 €	443 071,43 €	103 643,19 €	301 800,00 €	405 443,19 €	Sinistre toitures, A2PJ MOE travaux électricité et chauffage, et travaux
2315-SICT-STEP	Immob en cours - installations techniques STEP	- €	6 511,00 €	- €	- €	- €	
2315-SICT-STEP	Immob en cours - installations techniques STEP	376 322,07 €	17 396,83 €	- €	445 910,76 €	445 910,76 €	Panneaux photovoltaïques
2315-SICT-COLL18/02	Immob en cours - travaux collecteur Phase 3A	560 635,27 €	548 293,88 €	- €		- €	
2315-SICT-COLL18/03	Immob en cours - travaux collecteur Phase 2B	721 000,00 €	770 641,37 €	- €	- €	- €	
2315-SICT-COLL18/03	Immob en cours - travaux collecteur Phase 3B	500 000,00 €	- €	386 177,50 €	- €	386 177,50 €	MOE
2315	Phase 3B - Réhabilitation regards PR5-6-7 ET 8 H2S				50 000,00 €	50 000,00 €	
2315-SIG-DIAGPERM	SIG Diag permanents				90 000,00 €	90 000,00 €	Métrologie équipements
SOUS TOTAL 1 CHAPITRE 23		2 704 671,96 €	1 785 914,51 €	489 820,69 €	887 710,76 €	1 377 531,45 €	

DEPENSES		Pour mémoire BP et DM 2022	Réalisations 2022	RAR 2022	Propositions nouvelles soumises au vote	RAR + Propositions	Commentaires
2317COYE	Travaux de mise en séparatif	100 000,00 €	20 717,68 €	28 952,20 €	207 413,42 €	236 365,62 €	
2317FOSSES	Travaux quartier centre ville et gare	50 317,49 €	- €	50 317,49 €		50 317,49 €	
2317JAGNY	Rue Chef de Ville	165 222,50 €	8 627,50 €	2 805,00 €	- 2 805,00 €	- €	
2317JAGNY	Antenne Vestiaires stade				50 000,00 €	50 000,00 €	
2317LAMORLAYE	Raccordement Lamorlaye	200 000,00 €	6 315,00 €	11 445,00 €	268 555,00 €	280 000,00 €	
2317LEPLESSISLUZARCHES	Antenne Route de Jagny	24 000,00 €	35 352,00 €		- €	- €	
2317LUZARCHES	Travaux rue Vivien, clos Vivien	270,00 €	270,00 €	- €		- €	
2317LUZARCHES	Travaux résidence IDF	250 000,00 €	- €		100 000,00 €	100 000,00 €	
2317LUZARCHES	Chemin de Vauvouard	25 000,00 €		10 745,00 €	239 255,00 €	250 000,00 €	
2317MARLY	Travaux sente de derrière les murs	- €	10 082,50 €			- €	
2317MARLY	Travaux sente de derrière les murs-Époux DELANCHY 2eme tranche	100 000,00 €	- €	- €	350 051,00 €	350 051,00 €	
2317MORTEFONTAINE	Raccordement Hameau Montaby	100 000,00 €	- €	- €	150 000,00 €	150 000,00 €	
2317MORTEFONTAINE	Construction bassin orage au droit du PR17				50 000,00 €	50 000,00 €	
2317ORRY	Travaux hameau de Montgrésin	524 682,01 €	513 788,44 €	6 093,50 €	- €	6 093,50 €	
2317PLAILLY	Travaux réhabilitation collecteur EU rue Prunelé	200 000,00 €	2 654,36 €		445 000,00 €	445 000,00 €	
2317SEUGY	Travaux collecteur rue du Ponceau	80 000,00 €	- €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €	
2317STWITZ	Travaux extension route de Survilliers 2ème tranche	306 447,75 €	34 444,47 €	17 392,10 €	506 607,90 €	524 000,00 €	
2317STWITZ	Travaux collecteur sous voie ferrée	300 000,00 €					
2317VIARMES	Travaux Rues Fréval Gambetta, EHPAD et EPU	141 408,50 €	169 074,30 €	- €		- €	
2317VIARMES	Rue des Panilliers	150 000,00 €	2 561,98 €	- €	75 000,00 €	75 000,00 €	
2317PETITESEXTENSIONS	Travaux collecteurs EU Coq Chantant, Hentgés et gare de Viarmes	260 347,00 €	131 180,68 €	129 166,32 €	50 288,28 €	179 454,60 €	
2317TRX DIVERS	Divers raccordements		70 053,67 €				
SOUS TOTAL 2 CHAPITRE 23		2 977 695,25 €	1 005 122,58 €	256 916,61 €	2 585 365,60 €	2 846 282,21 €	

IV ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Le SICTEUB n'a pas mené d'actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau durant l'exercice 2023.

IV.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :
Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, **417,78 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m^3 pour l'année 2022.

V COUT D'EXPLOITATION

A titre informatif, il est présenté en Annexe 6 un bilan financier des marchés d'entretien et d'exploitation des réseaux et poste, de travaux divers et d'exploitation de la station d'épuration pour l'année.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Lexique

FILIERE EAU :

EH : l'Equivalent-Habitant est une unité conventionnelle qui représente le flux moyen de charge polluante, engendrée par habitant et par jour, dans un volume de 150 L d'eau usée, c'est-à-dire la production d'un habitant en un jour.

La directive européenne "eaux résiduaires urbaines" définit les charges suivantes pour un équivalent habitant :

- 60g/j en DBO_5
- 90 g MES (matière en suspension),
- 135 g de DCO (demande chimique en oxygène),
- 10 g d'azote,
- 3,5 g de phosphore.

MES : les **M**atières **E**n **S**uspension sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'oeil nu. Elles caractérisent la *pollution non dissoute*.

DBO_5 : la **D**emande **B**iochimique en **O**xygène à 5 jours représente la quantité de *pollution biodégradable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène nécessaire, pendant 5 jours aux microorganismes contenus dans l'eau pour oxyder une partie des matières carbonées.

DCO : la **D**emande **C**himique en **O**xygène représente la quantité totale de *pollution oxydable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder les matières contenues dans l'effluent.

La pollution azotée: elle rassemble l'azote organique NTK, l'azote ammoniacal NH_4^+, les nitrates NO_3 et les nitrites NO_2. Elle s'exprime en azote global (NGL) : NGL = NTK + NO_2. + NO_3

- **L'azote ammoniacal** Il résulte de la dégradation des matières organiques et provient essentiellement des rejets urbains. Il est toxique pour les organismes.
- **Les nitrates** Il représente le stade final de l'oxydation de l'azote. Naturellement présents dans le milieu, ils attestent d'une bonne auto-épuration et constituent une des sources nutritives des végétaux. Aujourd'hui, ils proviennent essentiellement des engrais agricoles et des rejets industriels. A forte dose, ils nuisent à l'équilibre écologique et à la santé des nourrissons.
- **Les nitrites** : Ils sont une forme passagère de la transformation de l'azote organique en nitrates. Ils sont présents à très faible concentration dans les effluents urbains et ils proviennent le plus souvent de l'industrie ou du lessivage des sols.

FILIERE BOUE :

C/N : rapport carbone organique/azote organique

CaO : oxyde de calcium

K_2O : oxyde de potassium

MgO : Oxyde de magnésium

P_2O_5 : anhydride phosphorique

PCB : PolyChloroBiphényl

HAP : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Annexe1 : Plan d'ensem

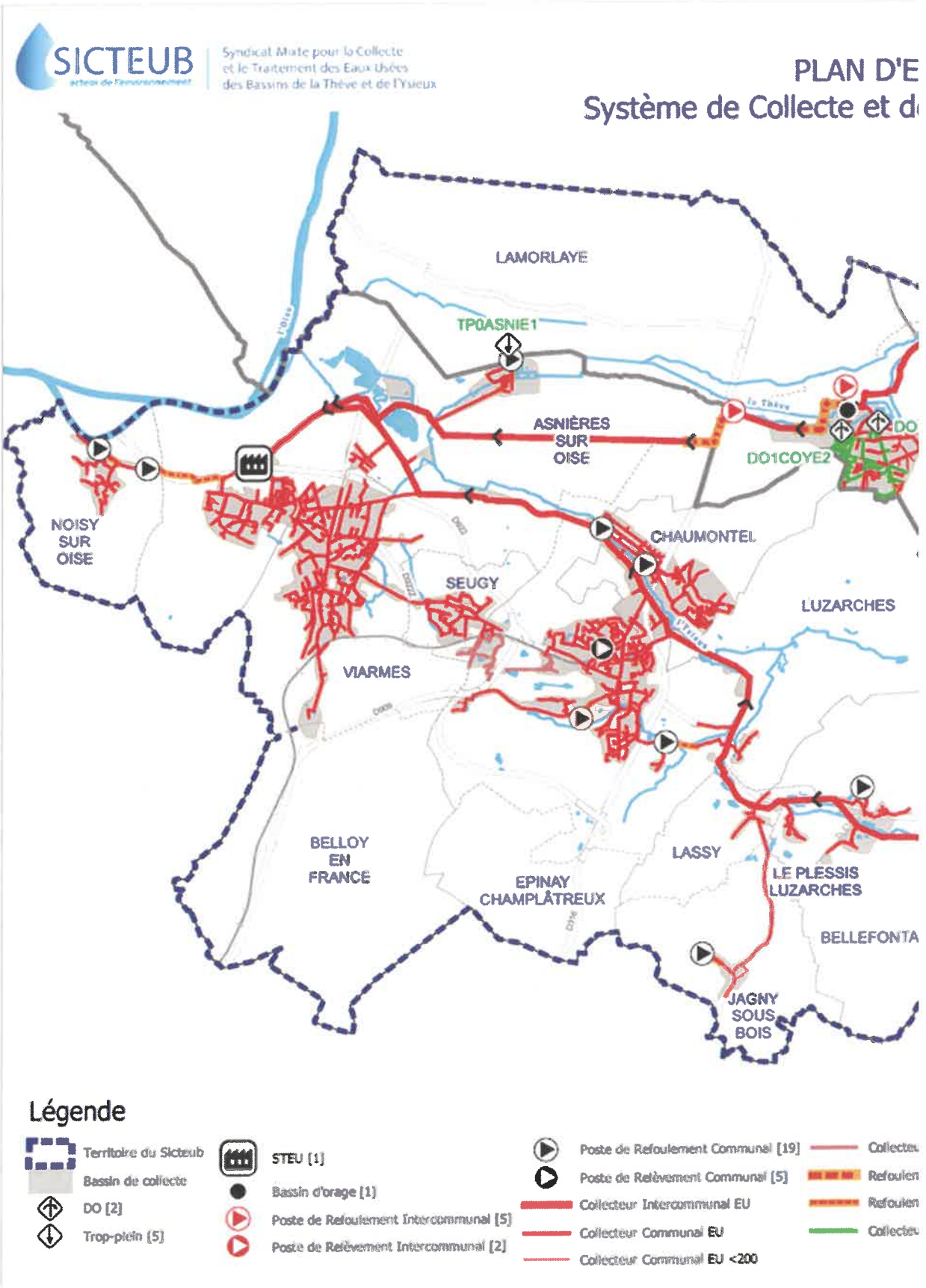

‹e 2 :

» du système de transport

Collecteur	Diam	Entretien	Périodicité	Action SICTEUB	Etat
Interco	400	*Visite du réseau EP et diag. ouvrages réalisés ce 17/07/24*		Renouvellement intégrale de la canalisation à programmer	La canalisation EU est sur le point de se détacher de la paroi du collecteur EP (3 cm d'écartement) entrainant l'exfiltration d'une partie des eaux usées dans le collecteur EP
Communal	200	Curage	trimestriel	Opération de réhabilitation à planifier	
Communal	300	Curage + pompage	6 fois / an contractuel	Fiches de suivi sur constats	RAS si curage préventif
Communal	200	Curage + pompage	6 fois / an contractuel	Fiches de suivi sur constats	RAS si curage préventif
Communal	200	Curage + pompage	6 fois / an contractuel	Fiches de suivi sur constats	RAS si curage préventif
Communal	150	Curage + pompage	6 fois / an contractuel	Fiches de suivi sur constats	RAS si curage préventif
Communal	150	Curage + pompage	6 fois / an contractuel	Fiches de suivi sur constats	RAS si curage préventif
Communal	300	Curage + pompage	6 fois / an contractuel	Fiches de suivi sur constats	RAS si curage préventif
Communal	200	Curage	trimestriel	ITV réalise en 2023 - présence de graisse et contre-pente constatée	ITV réalise en 2023 - présence de graisse et contre-pente constatée
Communal	200	Curage	trimestriel		
Communal	300	Curage	trimestriel		
Communal	200	Curage	trimestriel		
Interco	300	-			6 Tés de visite sur le refoulement "été" - Environ 1 inter tous les trimestres - Poste supprimé en 2027 via le colelcteur de la Vallée de la Thève

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Annexe 3 :

Synoptique des postes de relevage du SICTEUB

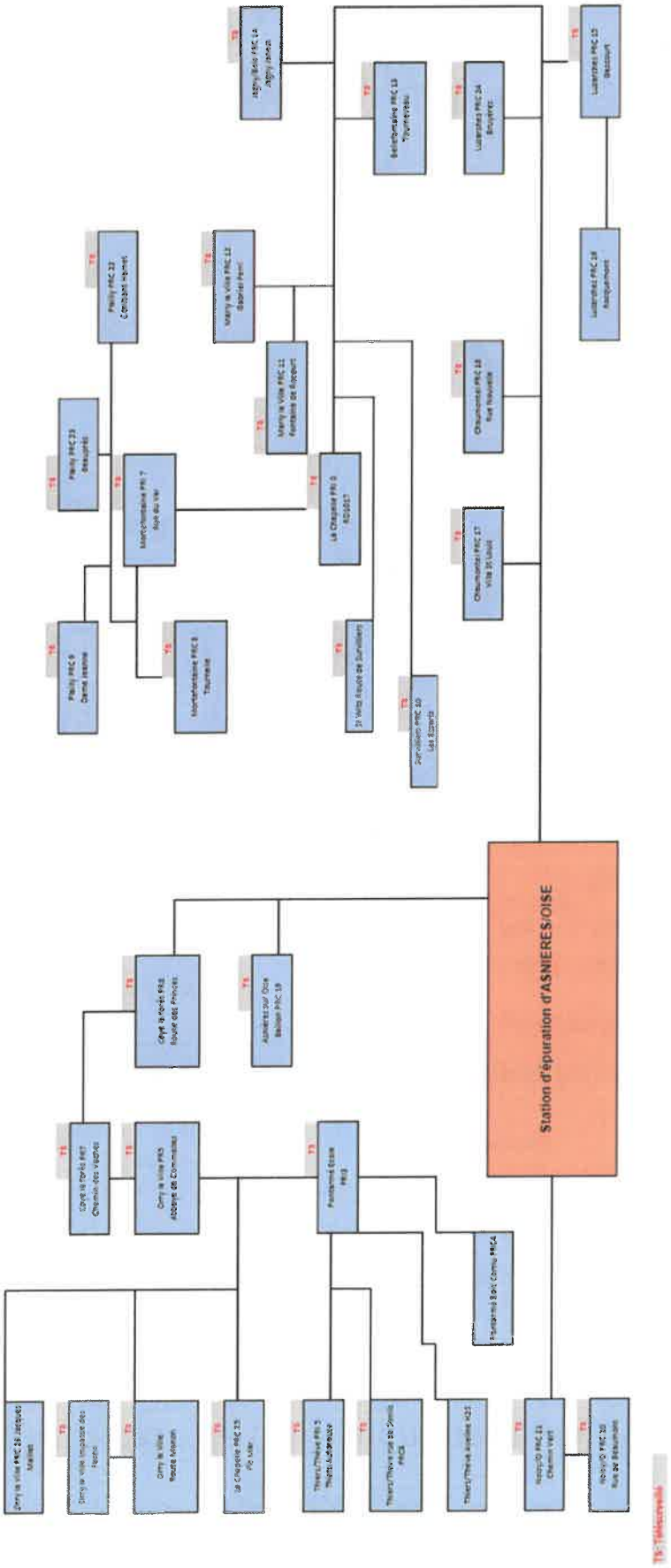

Annexe 4 :

Synoptique de la station de traitement des eaux usées d'Asnières-sur-Oise

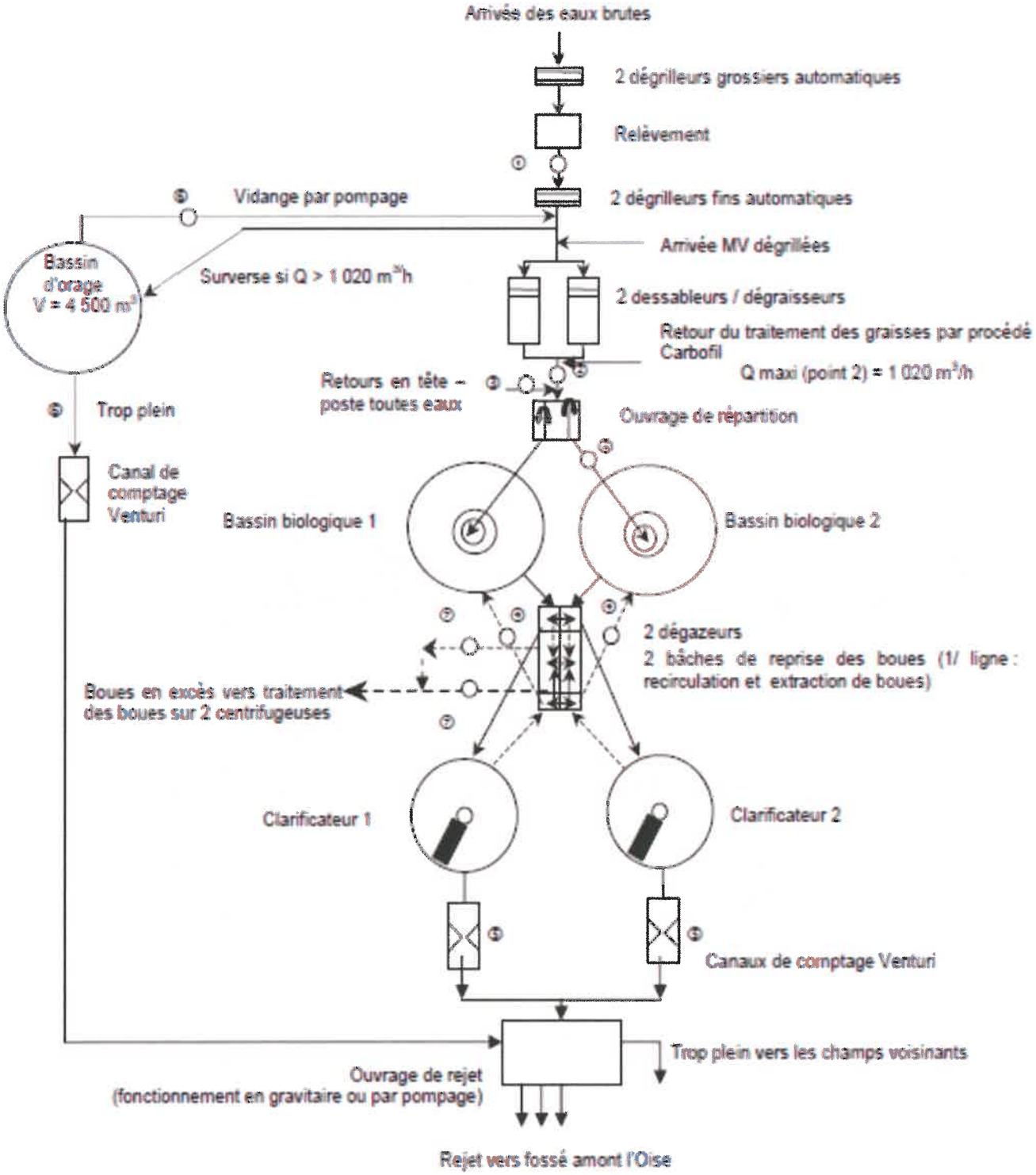

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Annexe 5

Résultats des analyses des boues d'épuration centrifugées

RESULTATS DES ANALYSES DE BOUES DE LA STATION D'EPURATION D'ASNIERES SUR OISE 2023

Résultats d'analyses du produit ; valeur agronomique

		Échantillon brut			Échantillon sec										
Semaine prélèvement	Lot	pH eau	Hum.	M.S.	C/NTK	C orga.	M.O.	P_2O_5 total	K_2O total	MgO	CaO	Na_2O	NTK	NH_4	Norg
			%			% M.S		g/kg MS							
S 1 à 6	B/X00939/23/001/E01	6,8	80,3	19,7	4,5	39,8	78,4	66,50	9,20	8,20	34,00	1,10	76,10	2,300	74,100
S 7 à 12	B/X00939/23/001/E02	6,8	79,8	20,2	5,2	40,3	80,5	63,20	8,40	7,60	33,90	1,20	77,70	2,35	75,30
S 13 à 17	B/X00939/23/001/E03	6,7	80,6	19,4	5,1	39,8	79,6	66,80	9,20	8,20	35,70	1,30	5,10	2,61	75,30
S 18 à 22	B/X00939/23/002/E05	7,1	79,1	20,9	5,8	38,6	77,1	74,10	9,80	8,20	40,10	1,10	67,00	2,52	64,60
S 23 à 27	B/X00939/23/002/E06	6,8	78,5	21,5	5,4	39,2	78,3	69,70	9,40	7,50	40,30	0,98	73,00	1,37	71,60
S 28 à 32	B/X00939/23/002/E07	7,5	78,8	21,2	5,3	38,7	77,3	77,00	10,10	8,10	40,50	1,20	73,60	6,80	67,00
S 33 à 37	B/X00939/23/003/E09	7,0	77,5	22,5	4,9	38,3	76,6	75,00	10,30	8,10	40,50	1,30	77,80	5,56	72,40
S 38 à 42	B/X00939/23/003/E10	6,4	79,0	21,0	5,5	39,4	78,8	70,10	8,70	6,60	36,50	1,00	71,40	2,18	69,10
S 43 à 47	B/X00939/23/004/E12	7,7	78,4	21,6	5,3	39,0	77,9	70,40	9,00	6,70	36,70	0,82	5,30	2,70	70,40
S 48 à 52	B/X00939/23/004/E13	6,9	78,3	21,7	6,8	39,0	78,0	66,00	8,70	6,50	36,00	0,85	57,60	2,26	55,30
	Moyenne	**7,0**	**79,0**	**21,0**	**5,4**	**39,2**	**78,3**	**69,9**	**9,3**	**7,6**	**37,4**	**1,1**	**58,5**	**3,1**	**69,5**
	Valeurs max	**7,7**	**80,6**	**22,5**	**6,8**	**40,3**	**80,5**	**77,0**	**10,3**	**8,2**	**40,5**	**1,3**	**77,8**	**6,8**	**75,3**
	Valeurs min	**6,4**	**77,5**	**19,4**	**4,5**	**38,3**	**76,6**	**63,2**	**8,4**	**6,5**	**33,9**	**0,8**	**5,1**	**1,4**	**55,3**

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Résultats d'analyses du produit ; oligos éléments

Semaine prélèvement	Lot	B	Co	Cu	Fe	Mn	Mo	Zn
		mg/kg MS						
S 1 à 6	B/X00939/23/001/E01	17,8	2,6 0	233	14400	55,2	4,10	535
S 7 à 12	B/X00939/23/001/E02	19,70	2,7 0	228,0	15400	55,3	4,20	537,0
S 13 à 17	B/X00939/23/001/E03	20,00	2,9 0	244,0	16800	59,7	4,50	615,0
S 18 à 22	B/X00939/23/002/E05	37,80	3,1 0	256,0	23000	80,5	4,80	607,0
S 23 à 27	B/X00939/23/002/E06	35,40	2,5 0	258,0	12700	60,1	4,60	547,0
S 28 à 32	B/X00939/23/002/E07	36,80	-	-	25300	80,7	-	-
S 33 à 37	B/X00939/23/003/E09	36,30	2,8 0	247,0	19900	78,8	4,80	597,0
S 38 à 42	B/X00939/23/003/E10	37,10	3,1 0	241,0	25700	83,9	4,60	571,0
S 43 à 47	B/X00939/23/004/E12	31,40	3,2 0	216,0	28900	67,5	4,20	521,0
S 48 à 52	B/X00939/23/004/E13	29,10	3,4 0	220,0	30000	70,4	4,10	531,0
	Moyenne	**30,14**	**2,92**	**238,11**	**21210,00**	**69,21**	**4,43**	**562,33**
	Valeurs max	**37,80**	**3,40**	**258,00**	**30000,00**	**83,90**	**4,80**	**615,00**
	Valeurs min	**17,80**	**2,50**	**216,00**	**12700,00**	**55,20**	**4,10**	**521,00**

Résultats d'analyses du produit ; Eléments traces métalliques

Valeur	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni +Zn
limite	mg/kg MS							
	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000

Semaine prélèvement	Lot	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni +Zn
		mg/kg MS							
S 1 à 6	B/X00939/23/001/E01	0,570	31,5	233	0,47	13,3	15,6	535	813
S 7 à 12	B/X00939/23/001/E02	0,630	29,3	228	0,55	13,7	16,0	537	808
S 13 à 17	B/X00939/23/001/E03	0,560	31,300	244	0,58	14,1	16,8	615	904
S 18 à 22	B/X00939/23/002/E05	0,670	37,9	256	0,60	17,6	19,3	607	919
S 23 à 27	B/X00939/23/002/E06	0,640	35,7	247	0,47	16,5	20,3	597	896
S 28 à 32	B/X00939/23/002/E07	-	-	-	-	-	-	-	-
S 33 à 37	B/X00939/23/003/E09	0,640	37,1	241	0,35	18,6	18,4	571	868
S 38 à 42	B/X00939/23/003/E10	0,570	34,2	216	0,32	16,9	17,0	521	788
S 43 à 47	B/X00939/23/004/E12	0,540	35,6	220	0,24	16,8	18,2	531	803
S 48 à 52	B/X00939/23/004/E13	0,550	35,8	228	0,39	16,9	17,7	545	826
	Moyenne	**0,60**	**34,27**	**234,78**	**0,44**	**16,04**	**17,70**	**562,11**	**847,22**
	Valeurs max	**0,67**	**37,90**	**256,00**	**0,60**	**18,60**	**20,30**	**615,00**	**919,00**
	Valeurs min	**0,54**	**29,30**	**216,00**	**0,24**	**13,30**	**15,60**	**521,00**	**788,00**

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Résultats d'analyses du produit ; Micropolluants organiques

Valeur	Fluoranthène	Benzofluoran-thène	Benzopy-rène	Total des 7 PCB
limite	mg/kg MS			
	5	2,5	2,0	0,8

						Congénères 28					
Semaine prélèvement	Lot	Fluoranthène	Benzofluoran-thène	Benzopy-rène	Total des 7 PCB	28	52	101	118	138	180
		mg/kg MS									
S 1 à 17	B/X00939/23/001/E04	0,118	0,089	0,063	<0,070	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
S 18 à 32	B/X00939/23/002/E08	0,099	0,097	0,062	<0,070	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
S 33 à 42	B/X00939/23/002/E11	0,108	0,096	0,053	<0,070	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
S 43 à 52	B/X00939/23/001/E14	0,116	0,081	0,068	<0,070	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
	Moyenne	**0,110**	**0,091**	**0,062**							
	Valeurs max	**0,118**	**0,097**	**0,068**							
	Valeurs min	**0,099**	**0,081**	**0,053**							

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Annexe 6 :

Bilans financiers du Marché de Travaux Divers et du Marché d'Exploitation du Système d'Assainissement

Marché d'exploitation – Partie Postes et Réseaux :

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX MARCHE D'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'ASSAINISEMENT EAUX USEES PARTIE POSTES ET RESEAUX 2022 – 2025				
BILAN FINANCIER ANNEE 2023 (du 1 er Janvier 2022 au 31 décembre 2025)				
Postes et Réseaux GLOBAL				
Montant du marché 2023 (postes et réseaux hors actualisation)		738 475 €		
Un douxième du marché		61 540 €		
Montant disponible du 01/01 au 31/12 2023		738 475 €		
	Montant Constat	Reste Total	Cumul déboursé	Reste mensuel
Constat n°1 de Janvier 2023	**36 372,52 €**	702 102	36 373	63 827
Constat n°2 de Février 2023	**35 758,99 €**	666 343	72 132	66 634
Constat n°3 de Mars 2023	**43 666,11 €**	622 677	115 798	69 186
Constat n°4 d'Avril 2023	**60 501,97 €**	562 175	176 300	70 272
Constat n°5 de Mai 2023	**55 468,74 €**	506 706	231 768	72 387
Constat n°6 de Juin 2023	**72 528,34 €**	434 178	304 297	72 363
Constat n°7 de Juillet 2023	**40 600,70 €**	393 577	344 897	78 715
Constat n°8 d'Aout 2023	**56 937,79 €**	336 640	401 835	84 160
Constat n°9 de Septembre 2023	**55 596,53 €**	281 043	457 432	93 681
Constat n°10 d'Octobre 2023	**68 240,00 €**	212 803	525 672	106 402
Constat n°11 de Novembre 2023	**34 553,58 €**	178 250	560 225	178 250
Constat n°12 de Décembre 2023	**56 239,18 €**	122 010	616 464	122 010
		122 010		**122 010**

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Bilan Travaux Divers 2023			
Date	**Désignation des travaux**	**Montant (euros HT)**	**Commune**
11-oct.	Réparation d'un collecteur d'eaux usées sous chaussée	**9 673,46 €**	ORRY LA VILLE
07-nov.	Réhabilitation de deux branchements d'eaux usées	**17 025,09 €**	VIARMES
15-nov.	Remplacement d'un tampon d'un regard EU sous chaussée - URGENTE	**951,39 €**	MARLY LA VILLE
28-nov.	Remplacement d'un regard de façade eaux usées sous trottoir - URGENTE	**3 321,57 €**	ORRY LA VILLE
29-nov.	Remplacement de 2 tampons de regards de visite eaux usées sous chaussée	**3 683,54 €**	MORTEFONTAINE
29-nov.	Reprise scellement et enrobés autour de 5 regards de visite EU sous chaussée	**5 901,18 €**	MORTEFONTAINE
29-nov.	Abattage de 4 arbres dans l'enceinte du poste PRI7	**7 990,80 €**	MORTEFONTAINE
01-déc.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous chaussée	**3 567,41 €**	VIARMES
08-déc.	Remplacement d'un tampon d'un regard EU en domaine privé	**1 808,45 €**	FOSSES
08-déc.	Remplacement de 2 tampons de regards de visite eaux usées sous chaussée	**3 683,54 €**	FOSSES
19-déc.	Reprise d'une chute accompagnée dans un regard de visite eaux usées sous chaussée	**1 529,95 €**	COYE LA FORET
19-déc.	Réhabilitation par l'intérieur d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	**879,05 €**	VIARMES
03-janv.	Remplacement d'un tampon d'un regard EU sous chaussée - URGENTE	**2 413,44 €**	SURVILLIERS
03-janv.	Remplacement d'un tampon sous chaussée - URGENTE	**2 413,44 €**	FOSSES
09-janv.	Livraison de 10 tampons EU logotés SICTEUB	**4 603,05 €**	ORRY LA VILLE

18-janv.	Réhabilitation d'un branchement eaux usées sous trottoir - URGENTE	**4 544,38 €**	FOSSES
31-janv.	Réparation d'un collecteur d'eaux usées sous chaussée	**23 960,32 €**	MARLY LA VILLE
31-janv.	Réhabilitation d'un branchement d'eaux usées	**5 010,02 €**	MARLY LA VILLE
01-févr.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir - URGENTE	**1 032,70 €**	VIARMES
09-févr.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	**3 756,68 €**	LUZARCHES
13-févr.	Remplacement d'un tampon d'un regard EU sous chaussée	**990,75 €**	PONTARME
13-févr.	Réhabilitation d'un branchement d'eaux usées	**5 243,75 €**	FOSSES
13-févr.	Remplacement de 12 tampons de regards de façade eaux usées et eaux pluviales sous chaussée	**3 216,33 €**	FOSSES
14-févr.	Réhabilitation d'un branchement d'eaux usées sous chaussée	**9 986,93 €**	FOSSES
17-févr.	Remplacement de 4 tampons de regards eaux usées sous chaussée	**7 518,37 €**	COYE LA FORET
17-févr.	Remplacement d'un tampon d'un regard EU sous chaussée	**1 549,85 €**	COYE LA FORET
17-févr.	Remplacement d'un tampon d'un regard EU sous chaussée	**1 549,85 €**	COYE LA FORET
21-févr.	Remplacement d'un regard de façade eaux usées sous trottoir - URGENTE	**8 254,41 €**	VIARMES
27-févr.	Remplacement de deux tampons de regards EU sous chaussée	**2 914,73 €**	FOSSES
27-févr.	Remplacement d'un tampon d'un regard EU sous chemin	**2 847,70 €**	ORRY LA VILLE
16-mars	Réhabilitation d'un branchement d'eaux usées sous trottoir	**4 850,33 €**	FOSSES
17-mars	Réhabilitation d'un branchement d'eaux usées et création d'un RFEU sous accotement	**5 324,07 €**	VIARMES
28-mars	Réhabilitation d'un regard de visite EU sous accotement	**4 303,20 €**	ASNIERES SUR OISE
30-mars	Aménagement autour de regards de visite	**14 069,33 €**	VIARMES
04-avr.	Réhabilitation d'un regard de façade EU sous trottoir	**2 068,60 €**	VIARMES

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

17-avr.	Remplacement d'un tampon d'un regard EU sous chaussée	**3 201,80 €**	SURVILLIERS
18-avr.	Réhabilitation d'un regard EU sous chemin forestier	**21 843,47 €**	COYE LA FORET
25-avr.	Remplacement d'un tampon d'un RFEU sous chaussée	**3 048,00 €**	LUZARCHES
25-avr.	Livraison de 12 tampons EU logotés SICTEUB	**5 445,45 €**	LA CHAPELLE EN SERVAL
02-mai	Remplacement de deux tampons de regards EU sous chaussée	**5 590,48 €**	PLAILLY
02-mai	Suppression d'un trop plein sous chaussée	**1 327,15 €**	MARLY LA VILLE
02-mai	Suppression d'un trop plein sous accotement	**3 224,97 €**	LA CHAPELLE EN SERVAL
17-mai	Réhabilitation d'un branchement d'eaux usées sous chaussée - URGENTE	**11 595,93 €**	FOSSES
17-mai	Nettoyage exutoire fossé rejet STEU vers Oise	**2 041,10 €**	ASNIERES SUR OISE
22-mai	Remise en place clôture (pour régul)	**4 159,20 €**	SAINT-WITZ
31-mai	Remplacement d'un tampon d'un regard EU sous chaussée	**3 219,95 €**	LA CHAPELLE EN SERVAL
31-mai	Livraison de 7 tampons EU logotés SICTEUB	**3 339,45 €**	FOSSES
09-juin	Remplacement d'un tampon d'un regard EU sous chaussée	**2 752,30 €**	VIARMES
09-juin	Suppression d'un trop plein sous chaussée	**1 327,15 €**	CHAUMONTEL
14-juin	Remplacement d'un tampon d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	**2 566,21 €**	MARLY LA VILLE
19-juin	Livraison de 2 tampons EU logotés SICTEUB	**1 233,45 €**	LA CHAPELLE EN SERVAL
20-juin	Réparation d'un collecteur d'eaux usées sous chaussée	**22 893,05 €**	MARLY LA VILLE
21-juin	Livraison de 10 tampons logotés SICTEUB	**4 603,05 €**	VIARMES
27-juin	Réhabilitation d'un branchement d'eaux usées sous chaussée	**9 534,81 €**	ORRY LA VILLE
29-juin	Démontage de 2 tés de visite d'un collecteur d'eaux usées	**10 717,71 €**	PONTARME
05-juil.	Remplacement d'un tampon d'un regard EU sous chaussée	**2 752,30 €**	ORRY LA VILLE

10-juil.	Livraison de 5 tampons logotés SICTEUB	**2 497,05 €**	VIARMES
17-juil.	Reprise d'un scellement d'une canalisation de branchement eaux usées sous chaussée	**3 837,58 €**	VIARMES
28-juil.	Remplacement d'un tampon d'un regard eaux usées sous accotement	**2 557,17 €**	PONTARME
28-juil.	Reprise d'un affaissement de chaussée	**5 343,58 €**	ASNIERES SUR OISE
28-juil.	Reprise d'enrobés sur huit traversées suite à travaux de création de branchements	**10 407,04 €**	LA CHAPELLE EN SERVAL
31-juil.	Réparation d'un branchement d'eaux usées sous chaussée	**6 468,04 €**	LUZARCHES
02-août	Remplacement de 4 tampons de regards eaux usées sous chaussée	**9 523,39 €**	ORRY LA VILLE
25-août	Nettoyage du manège équestre suite au débordement EU en amont du poste	**3 172,40 €**	ORRY LA VILLE
06-sept.	Reprise scellement et enrobés autour d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	**2 192,49 €**	MARLY LA VILLE
06-sept.	Remplacement d'un tampon d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	**1 898,29 €**	MARLY LA VILLE
12-sept.	Remplacement d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	**2 862,18 €**	ORRY LA VILLE
29-sept.	Comblement d'un branchement d'eaux usées sous accotement	**5 908,28 €**	SAINT-WITZ
29-sept.	Débroussaillage réseau intercommunal d'eaux usées	**4 865,70 €**	depuis ORRY LA VILLE jusqu'à ASNIERES-SUR-OISE
29-sept.	Débroussaillage réseau intercommunal d'eaux usées	**4 746,90 €**	FOSSES/BELLE FONTAINE
05-oct.	Remplacement d'un tampon d'un regard eaux usées sous chaussée	**2 377,24 €**	MARLY LA VILLE
05-oct.	Remplacement d'un tampon d'un regard eaux usées sous chaussée	**2 377,24 €**	MARLY LA VILLE
12-oct.	Remplacement d'un tampon d'un regard de façade eaux usées sous trottoir - URGENTE	**1 835,70 €**	ORRY LA VILLE

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

20-oct.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir - URGENTE	**3 829,04 €**	VIARMES
09-nov.	Mise à disposition d'une équipe pour transport matériel forum de la transition écologique	**2 177,85 €**	GOUVIEUX
15-nov.	Remplacement d'un tampon d'un regard de visite sous chaussée	**2 649,50 €**	FOSSES
27-nov.	Reprise aménagement paddock suite au débordement du poste PR5	**11 015,53 €**	ORRY LA VILLE
27-nov.	Suppression d'un trop plein sous chaussée	**1 569,95 €**	COYE LA FORET
07-déc.	Comblement du trop plein du poste Plailly Beau Près	**2 613,20 €**	PLAILLY
18-déc.	Remplacement de tampons de regards de visite et de façade eaux usées	**29 874,03 €**	CHAUMONTEL
	Total Travaux Divers 2023 :	**435 454,01 €**	

Marché d'exploitation du système d'assainissement collectif

Ces prix rémunèrent l'ensemble des prestations communes à l'ensemble des volets du marché.

Volet Exploitation de la Station d'épuration d'Asnières sur Oise 2023				
	Montant (en € HT)			
Mois	Montant prévisionnel du marché Station+MV+Boues (en euros HT)	Montant réalisé partie station et MV(en euros HT)	Montant réalisé partie boues (en euros HT)	Montant total réalisé (en euros HT)
Janvier	73 611,71	61 784,38	25 836,75	87 621,13
Février	73 611,71	55 822,62	23 107,39	78 930,01
Mars	73 611,71	62 535,51	20 674,64	83 210,15
Avril	73 611,71	62 257,25	23 062,45	85 319,7
Mai	73 611,71	61 377,42	25 558,12	86 935,54
Juin	73 611,71	65 071,56	34 117,69	99 189,25
Juillet	73 611,71	63 672,73	18 349,74	82 022,47
Août	73 611,71	63 457,02	22 532,16	85 989,18
Septembre	73 611,71	47 566,05	14 736,79	62 302,84
Octobre	73 611,71	48 714,7	15 706,3	64 421
Novembre	73 611,71	47 624,34	35 314,81	82 939,15
Décembre	73 611,71	47 184,8	31 998,57	79 183,37
Année 2023	736 117,10	687 068,38	290 995,41	978 063,79

Coûts généraux 2023				
Montant (en € HT)				
Mois	Prévisionnel du marché	Réalisé	Actualisation ("Réalisé" x Kpg)	Total
Janvier	41 169,23	41 152,76	1 438.35	42 591.11
Février	41 169,23	41 152,76	1 543.23	42 695.99
Mars	41 169,23	41 152,76	1 765.45	42 918.21
Avril	41 169,23	41 152,76	1 481.50	42 634.26
Mai	41 169,23	41 152,76	1 637.88	42 790.06
Juin	41 169,23	41 152,76	1 144.05	42 296.81
Juillet	41 169,23	41 152,76	901.25	42 054.00
Août	41 169,23	41 152,76	748.98	41 901.74
Septembre	41 169,23	41 152,76	724.29	41 877.05
Octobre	41 169,23	41 152,76	831.12	41 983.88
Novembre	41 169,23	41 152,76	938.28	42 091.04
Décembre	41 169,23	41 152,76	1 020.59	42 173.35
Année 2023	494 030.76	493 833.12	14 174.97	507 917.50

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Montant des dépenses réalisées* en 2023 pour l'exploitation de la station d'épuration

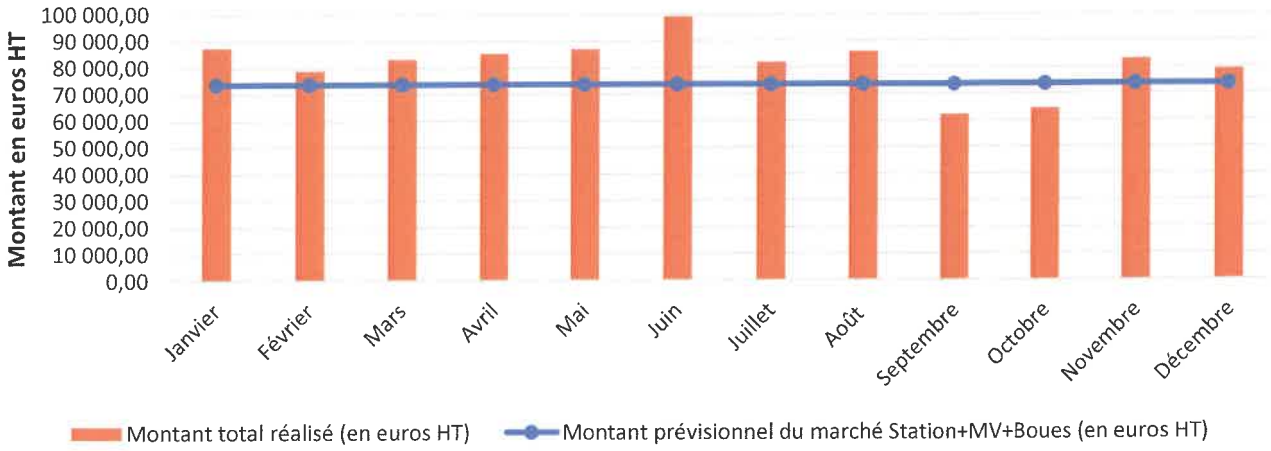

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX 2020

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
1.1. Présentation du territoire desservi 4
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Volumes facturés 5
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 8
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 8
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 9
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 10
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 11
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 11
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 11
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 12
2.1. Modalités de tarification 12
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 14
2.3. Recettes 16
3. Indicateurs de performance 18
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 18
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 18
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 20
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 20
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 21
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 21
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 23
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 25
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 24
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 25
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 27
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 26
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 27
3.14. Taux de réclamations (P258.1) 29
4. Financement des investissements 29
4.1. Montants financiers 29
4.2. Etat de la dette du service 29
4.3. Amortissements 29
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 29
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 29
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 30
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 30
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 30
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 31

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX 2020
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☐	☐
	Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Asnières-sur-Oise, Bellefontaine, Chaumontel, Coye-la-Forêt, Fosses, Jagny-sous-Bois, La Chapelle-en-Serval, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Luzarches, Marly-la-Ville, Mortefontaine, Noisy-sur-Oise, Orry-la-Ville, Plailly, Pontarmé, Saint-Witz, Seugy, Survilliers, Thiers-sur-Thève, Viarmes
- Existence d'une CCSPL ☑ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 55 362 habitants au 31/12/2023 (56 184 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 20 778 abonnés au 31/12/2023 (21 597 au 31/12/2022).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Asnières-sur-Oise					
Bellefontaine					
Chaumontel					
Coye-la-Forêt					
Fosses					
Jagny-sous-Bois					
La Chapelle-en-Serval					
Lassy					
Le Plessis-Luzarches					
Luzarches					
Marly-la-Ville					
Mortefontaine					
Noisy-sur-Oise					
Orry-la-Ville					
Plailly					
Pontarmé					
Saint-Witz					
Seugy					
Survilliers					
Thiers-sur-Thève					
Viarmes					
Total	**21 597**			**20 778**	**-3,8%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 20 778.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 67,24 abonnés/km) au 31/12/2023. (69,89 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,66 habitants/abonné au 31/12/2023. (2,6 habitants/abonné au 31/12/2022).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

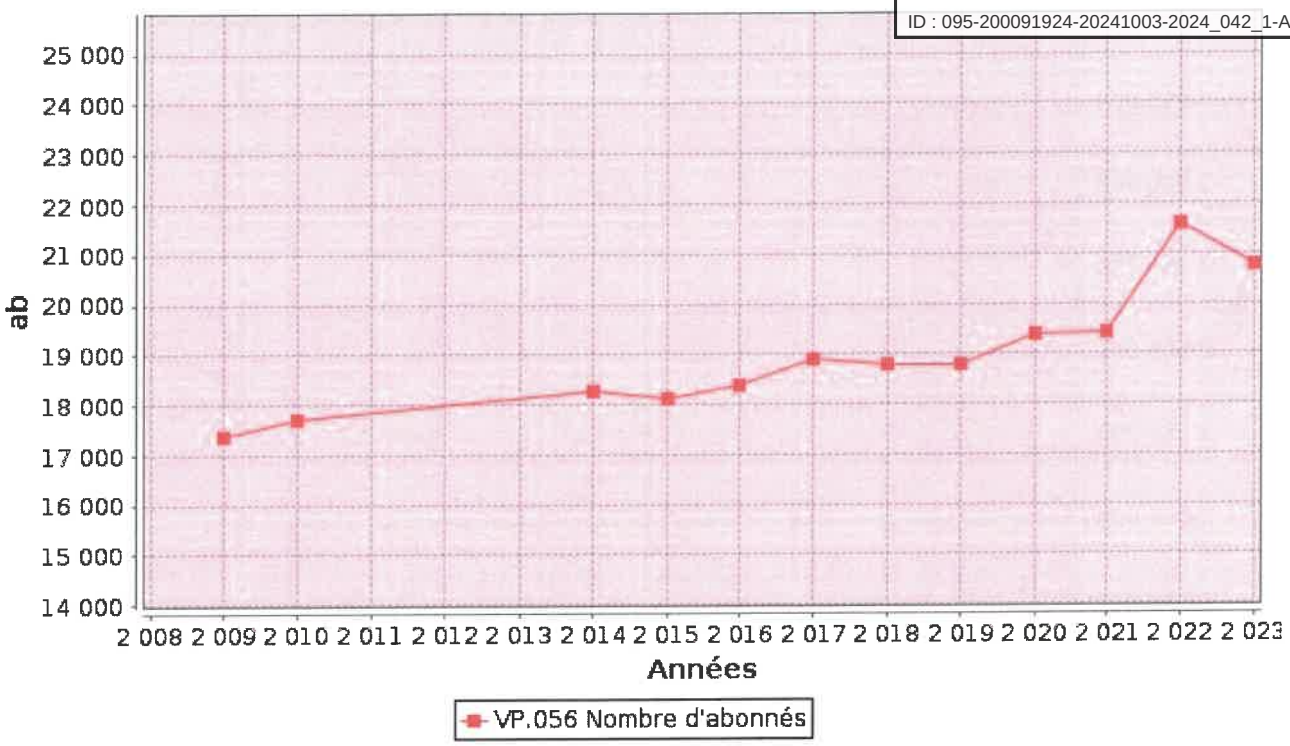

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	**2 439 656**	**2 875 329**	**17,9%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

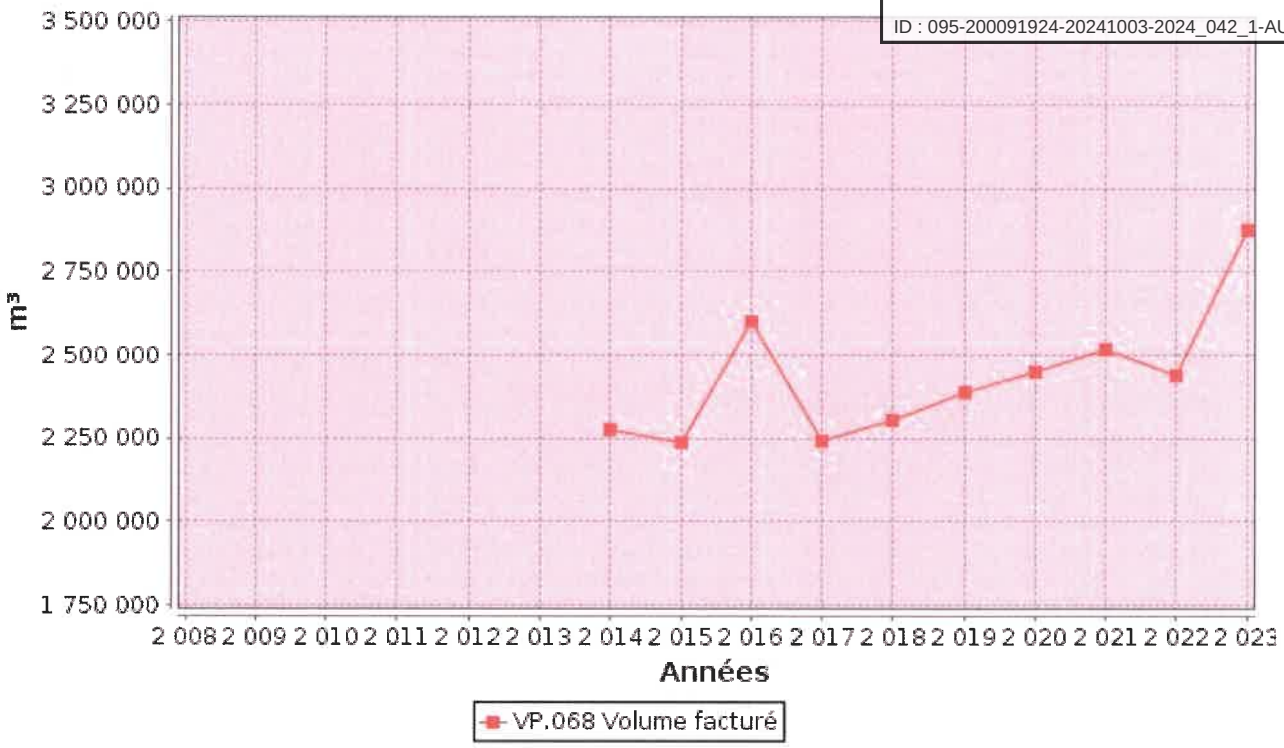

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers…	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis…	**Volumes importés durant l'exercice 2022 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2023 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 16 au 31/12/2023 (25 au 31/12/2022).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

1.8. Linéaire de réseauxde collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 7 km de réseau unitaire hors branchements,
- 302 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 309 km (309 km au 31/12/2022).

_____ ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration
Code Sandre de la station : 039502601000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/2006
Commune d'implantation	Asnières-sur-Oise (95026)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	63000
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface L'Oise	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

(1) **EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique**
(2) **en tonnes de Matière Sèche (tMS)**

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2022 en tMS**	**Exercice 2023 en tMS**
Station d'épuration (Code Sandre : 039502601000)		
Total des boues produites		

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2022 en tMS**	**Exercice 2023 en tMS**
Station d'épuration (Code Sandre : 039502601000)	881	854
Total des boues évacuées	**881**	**854**

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]		
Participation aux frais de branchement		

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Tarifs		Au 01/01/2[illegible]	[illegible]
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	2,2 €	2,4 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	2,2 €/m³	2,4 €/m³
Autre :		____ €	____ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	____ €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	____ €/m³	0 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m³	0,185 €/m³
	VNF rejet :	0,018 €/m³	0,018 €/m³
	Autre : _____	____ €/m³	0,38 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du __/__/___ effective à compter du __/__/____ fixant la participation aux frais de branchement.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	2,20	2,40	9,1%
Part proportionnelle	264,00	288,00	9,1%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	266,20	290,40	9,1%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	____	0,00	____%
Part proportionnelle	____	0,00	____%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	____	0,00	____%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
VNF Rejet :	2,16	2,16	0%
Autre : _____	____	45,60	____%
TVA	29,06	36,04	24%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	53,42	106,00	98,4%
Total	**319,62**	**396,40**	**24%**
Prix TTC au m³	**2,66**	**3,30**	**24,1%**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

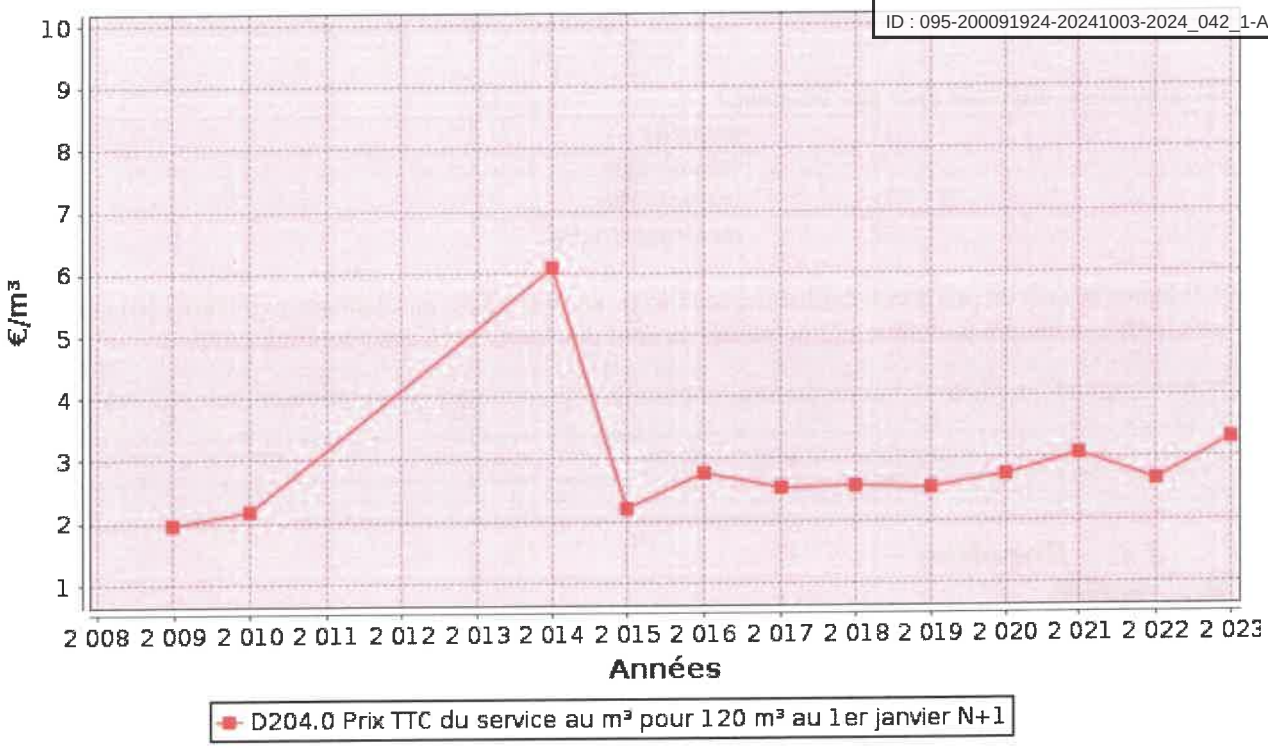

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m³	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Asnières-sur-Oise		
Bellefontaine		
Chaumontel		
Coye-la-Forêt		
Fosses		
Jagny-sous-Bois		
La Chapelle-en-Serval		
Lassy		
Le Plessis-Luzarches		
Luzarches		
Marly-la-Ville		
Mortefontaine		
Noisy-sur-Oise		
Orry-la-Ville		
Plailly		
Pontarmé		
Saint-Witz		
Seugy		
Survilliers		
Thiers-sur-Thève		
Viarmes		

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Redevance eaux usées usage domestique			
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 5 328 487 € (4 644 482 au 31/12/2022).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 20 778 abonnés potentiels (100% pour 2022).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		25,67%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	11,38%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	25,67%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**15**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2023 (15 pour 2022).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration	2 049	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2022).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
Station d'épuration	2 049	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2022).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2023	**Conformité exercice 2022 0 ou 100**	**Conformité exercice 2023 0 ou 100**
Station d'épuration	2 049	100	100

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2022).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		**tMS**
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU [1]	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		854

[1] L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

Indicateurs supplémentaires concernant les seules compétences collectivité déléguant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portéesà l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.
Commentaire: Aucun litige a été rencontré en 2023.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0,046 en 2022).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).
Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 13

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 4,2 par 100 km de réseau (11,7 en 2022).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,61	0,61	0,36	0,34	0,22

Au cours des 5 dernières exercices, 3,39 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,22% (0,34% en 2022).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).
Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2023	Nombre de bilans conformes exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2023
Station d'épuration	52	52	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO_5 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2023, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2022).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2022	Exercice 2023
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages) Commentaire: En 2023, une mesure de charge polluante a été effectuée sur tous les rejets au milieu naturel (trop plein + déversoir d'orage) afin de mettre à jour le scénario SANDRE du système de collecte et transport en 2024.	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 120 (120 en 2022).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	11 686 453,54	2 562 916,66
Epargne brute annuelle en €	1 291 633,06	1 598 095,1
Durée d'extinction de la dette en années	9	1,6

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

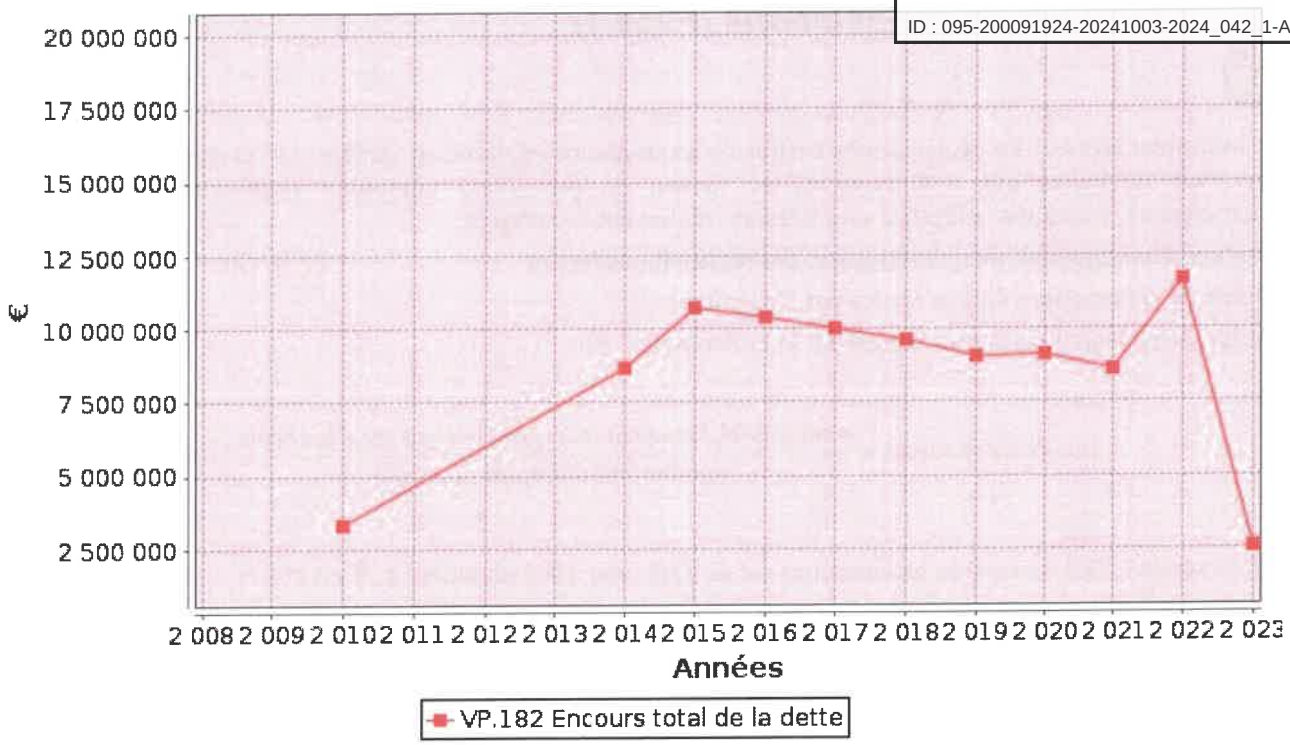

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice $NMinus1.year	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	296 792,21	494 057,92
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	5 058 233,34	6 027 462,42
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	5,87	8,2

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☐] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 31

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 1,49 pour 1000 abonnés (2,27 en 2022).

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 554 136	____
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		11 686 453,54	2 562 916,66
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de _____ € (_____ € en 2022).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
5 037,12 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0018 €/m³ pour l'année 2023 (0,0002 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	56 184	55 362
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	25	16
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	881	854
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,66	3,3
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0002	0,0018
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,046	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	11,7	4,2
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,34%	0,22%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	9	1,6
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,87%	8,2%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	2,27	1,49

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 095-200091924-20241003-2024_042_1-AU